

REVUE DE PRESSE
CERCLE DE L'ÉPARGNE
Mai 2020

Vous pouvez retrouver une grande partie des articles et vidéos sur le site du Cercle :
www.cercledelepargne.fr

TABLE DES MATIÈRES

ÉPARGNE05

ALERTE À L'ÉPARGNE DES MÉNAGES... MAIS CERTAINEMENT PAS À L'EUTHANASIE DES ÉPARGNANTS.....05

ATLANTICO | INTERVIEW CROISÉE DE PHILIPPE CREVEL, MICHEL RUIMY, JEAN-PHILIPPE DELSOL ET JEAN-MARC YVON | LE 31 MAI 2020 05

OU PLACER NOTRE ÉPARGNE DE PRÉCAUTION EN 2020 ?11

DOSSIER FAMILIAL | MAI 2020 11

ÉPARGNE : 5 PLACEMENTS QUI ONT RÉSISTÉ À LA CRISE15

CAPITAL | THIBAUT LAMY | LE 29 MAI 2020 15

LE SOLDE DE L'ASSURANCE-VIE DEVIENT NÉGATIF SUR L'ANNÉE 2020.....16

INVESTIR | PAR RÉMY DEMICHELIS | LE 27 MAI 2020 16

DES PERSPECTIVES INCERTAINES DANS L'IMMOBILIER.....17

LE MONDE | PAR MARIE PELLEFIGUE | LE 27 MAI 2020 17

NOUVEAU COUP DE FREIN SUR LA COLLECTE DE L'ASSURANCE-VIE.....20

LES ÉCHOS | PAR ÉRIC BENHAMOU | LE 26 MAI 2020 20

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE : GRANDE GAGNANTE DU CONFINEMENT EN AVRIL 2020.....22

GESTION DE FORTUNE | PAR CAROLE MOLÉ-GENLIS | LE 25 MAI 2020 22

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DU LIVRET A EN AVRIL23

INVESTIR.FR | PAR RÉMY DEMICHELIS | LE 20 MAI 2020 23

CONFINEMENT: RECORD DE COLLECTE EN AVRIL POUR LE LIVRET A, À PRÈS DE 5,5 MILLIARDS D'EUROS24

LE FIGARO AVEC L'AFP | LE 20 MAI 2020 24

LE LIVRET A GRAND GAGNANT DU CONFINEMENT27

BOURSIER.COM | LÉO MONÉGIER | LE 20 MAI 2020 27

COMMENT ACCÉLÉRER LA RELANCE ÉCONOMIQUE28

LA CROIX | MATHIEU CASTAGNET | LE 17 MAI 2020 28

UNE « ÉPARGNE FORCÉE » TRÈS CONVOITÉE32

BOURSORAMA | MINGZI | LE 13 MAI 2020 32

IMMOBILIER : QUELS SERONT LES BIENS LES PLUS PRISÉS APRÈS LE CONFINEMENT ?.....34

PLANET.FR | LE 6 MAI 2020 34

LIVRET, ASSURANCE VIE, BOURSE : QUEL ÉPARGNANT ÊTES-VOUS FACE AU CORONAVIRUS ?37

BOURSORAMA | MINGZI | LE 4 MAI 2020 37

ASSURANCE VIE: COMMENT FONCTIONNENT LES "STOP LOSS" POUR LIMITER VOS PERTES39

BFMBUSINESS | JULIE COHEN-HEURTON | LE 3 MAI 2020 39

RETRAITE42

ÉPARGNE RETRAITE POST-COVID : CINQ RAISONS D'OUVRIR UN PER42

LES ÉCHOS | PAR LAURENCE DELAIN | LE 29 MAI 2020 42

LE PER D'ENTREPRISE COLLECTIF DÉMARRE FORT46

L'ARGUS DE L'ASSURANCE | RAPHAËLE KARAYAN | LE 14 MAI 2020 46

PRÉVOYANCE47

LE COVID-19, RÉVÉLATEUR DE BESOINS CROISSANTS POUR 6 MILLIONS DE SENIORS.....	47
LE FIGARO AGNÈS LECLAIR LE 19 MAI 2020	47

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE.....49

L'ÉCONOMIE MONDIALE CRIE AU SECOURS	49
MAROC DIPLOMATIQUE PAR NOURA MZAGHRANI LE 28 MAI 2020	49
LES ENTREPRISES ZOMBIES.....	52
LE NOUVEL ÉCONOMISTE PAR PHILIPPE PLASSART LE 26 MAI 2020 [EXTRAITS – ARTICLE RÉSERVÉ AUX ABONNÉS]	52
PLAN DE 500 MILLIARDS D'EUROS : UNE INITIATIVE FRANCO-ALLEMANDE À LECTURE POLYPHONIQUE.....	53
DIRIGEANT.FR PHILIPPE CREVEL LE 25 MAI 2020.....	53
GOUVERNER EN TERRE INCONNUE.....	56
LA CROIX BERNARD GORCE ET EMMANUELLE RÉJU, LE 25 MAI 2020	56
L'INDÉPENDANCE DES BANQUES CENTRALES A-T-ELLE ENCORE UN SENS ?	59
DIRIGEANT.FR PHILIPPE CREVEL LE 18 MAI 2020.....	59
DONS DE CONGÉS PAYÉS : COMMENT LA FINANCIARISATION DU CAPITALISME A PIÉGÉ LES SALARIÉS, TOUTES CATÉGORIES SOCIALES CONFONDUES	62
ATLANTICO INTERVIEW DE PHILIPPE CREVEL ET DE JEAN-PHILIPPE DELSOL 14 MAI 2020	62
OPINION DU BON USAGE DE LA RÉSILIENCE	65
LES ÉCHOS TRIBUNE DE PHILIPPE CREVEL LE 11 MAI 2020	65
DE LA CRISE À LA RÉSILIENCE.....	67
DIRIGEANT.FR PHILIPPE CREVEL LE 11 MAI 2020.....	67
OPINION LA PART DES CHOSES.....	69
LES ÉCHOS TRIBUNE DE PHILIPPE CREVEL LE 5 MAI 2020	69
COVID-19 : « VÉRITÉ EN DEÇÀ DES PYRÉNÉES, ERREUR AU-DELÀ ? ».....	71
DIRIGEANT.FR PHILIPPE CREVEL LE 4 MAI 2020.....	71

RADIO ET TÉLÉVISION.....74

IDÉES DE PLACEMENTS: ÉPARGNE SALARIALE, UNE NOUVELLE RELANCE ?	74
BFM BUSINESS GUILLAUME SOMMERER ET CÉDRIC DECOEUR LE 26 MAI 2020	74
«LA SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANÇAISE ÉTAIT COMPLIQUÉE AVANT MÊME LA CRISE»	
PHILIPPE CREVEL	74
RT FRANCE LE 26 MAI 2020.....	74
LA GÉNÉRALISATION DE LA PARTICIPATION SALARIALE EST-ELLE RÉALISABLE ?	74
EUROPE 1 PAR ELISE DENJEAN LE 24 MAI 2020.....	74
FIGARO LIVE : LA CONSOMMATION VS L'ÉPARGNE, QUEL EST LE MIEUX POUR RELANCER L'ÉCONOMIE?	75
LE FIGARO PIERRE PILLET LE 22 MAI 2020	75
JT DE 20H00 : ÉPARGNE : LE LIVRET A ATTEINT DES MONTANTS HISTORIQUES – INTERVIEW DE PHILIPPE CREVEL.....	75
FRANCE 2 LE 21 MAI 2020	75
INSIDE : NOUVEAU RECORD DE COLLECTE POUR LE LIVRET A.....	76
BFMBUSINESS PAR STÉPHANIE COLEAU ET STÉPHANE PEDRAZZI LE 20 MAI 2020.....	76
COLLECTE RECORD DU LIVRET A EN AVRIL : INTERVIEW DE PHILIPPE CREVEL.....	76
RADIO CLASSIQUE LE 19 MAI 2020.....	76

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE77

L'ASSURANCE VIE VICTIME DE LA PRÉFÉRENCE ABSOLUE POUR LA LIQUIDITÉ EN AVRIL77

COLLECTE MENSUELLE DU LIVRET A EN AVRIL : COLLECTE HORS NORME POUR UN MOIS ATYPIQUE77

L'ACTUALITÉ DES EXPERTS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE78

MARIE CLAIRE CARRÈRE-GÉE78

JEAN-MARIE COLOMBANI78

PHILIPPE CREVEL78

CHRISTIAN GOLLIER78

SERGE GUÉRIN79

FRANÇOIS HÉRAN79

JÉRÔME JAFFRÉ79

FLORENCE LE GROS.....79

ÉPARGNE



ALERTE À L'ÉPARGNE DES MÉNAGES... MAIS CERTAINEMENT PAS À L'EUTHANASIE DES ÉPARGNANTS

ATLANTICO | INTERVIEW CROISÉE DE PHILIPPE CREVEL, MICHEL RUIMY, JEAN-PHILIPPE DELSOL
ET JEAN-MARC YVON | LE 31 MAI 2020



TAUX D'ÉPARGNE

Lors du confinement, les Français ont épargné près de 60 milliards d'euros. Comment expliquer ce phénomène ? La politique de Quantitative Easing de la BCE pourrait-elle avoir des conséquences et un impact négatif sur les épargnants ?

Les Français ont épargné quelque 60 milliards d'euros pendant le confinement. A quoi cela est-il dû ?

Michel Ruimy : Traditionnellement, on distingue trois facteurs favorisant l'épargne : la prévoyance c'est-à-dire notamment l'anticipation de la retraite, la précaution pour faire face à une dépense importante et imprévue et enfin, la transmission à ses descendants.

L'Histoire économique nous apprend que les ménages français sont structurellement averses au risque. Ils ont une préférence pour la liquidité et pour la garantie en capital, comportements qui se renforcent quand les marchés boursiers sont chahutés et volatiles et que la confiance des ménages est déprimée comme aujourd'hui (Ils sont inquiets pour leurs finances et leurs revenus futurs du fait des sombres perspectives du chômage, et estiment que l'heure n'est ni aux achats importants, ni à l'investissement financier). Même, la faiblesse des taux, qui devrait soutenir le crédit et la consommation et décourager l'épargne, n'a pas réellement d'effet. Depuis plusieurs années, avec une inflation supérieure à 1% et un livret A rémunéré à 0,75% - maintenant à 0,50% -, les Français perdent de l'argent en épargnant.

En « temps normal », ce taux s'établit, depuis plusieurs années, autour de 14%. Il s'approchait, déjà, des 15% fin 2019. Ce pourcentage ne signifie pas que les Français placent chaque mois ou chaque année 15% de leurs revenus sur des placements financiers. En fait, il prend en compte l'ensemble du patrimoine, y compris le remboursement des mensualités de crédit immobilier et l'investissement locatif. Le « taux d'épargne financière » se situe ainsi, ces dernières années, autour de 5%.

Avec ce taux, la France est l'un des pays développés où l'épargne des ménages est la plus grande. Ils disposent d'un véritable « trésor de guerre » sous forme d'épargne réglementée et d'assurance-vie en euros. Ceci tient notamment à la générosité de notre système de retraite par répartition. Les retraités et les « plus de 50 ans » ont le taux d'épargne le plus élevé (niveau de vie élevé associé à des besoins de consommation décroissants).

Dès lors, dans le climat anxieux et environnement incertain actuels, il n'est pas étonnant que les ménages épargnent davantage. Le confinement, à travers les restrictions sur la consommation qu'il a entraînées, a « permis » à une large partie de la population de faire (temporairement ?) des économies et d'accroître leur capacité d'épargne. Il a donc facilité les comportements de thésaurisation. Car il faut bien comprendre que ce qui dicte les comportements des ménages, c'est l'anticipation et non la réalité.

Ce montant de 60 milliards peut sembler très élevé alors que nombre de Français finissent chaque mois à découvert. Il faut aussi bien saisir qu'il s'agit d'un chiffre global. La ventilation de ce volume est très inégale en fonction des foyers. Ce mouvement de hausse du taux d'épargne de court terme, déjà observé dans le passé récent, n'est pas un signe que l'économie va bien.

Jean-Philippe Delsol : Les foyers épargnent lorsqu'ils sont inquiets et qu'ils ont les moyens de mettre de l'argent de côté. Le virus et le confinement ont semé l'inquiétude. Je dirai même que le gouvernement a tout fait, ne serait-ce que pour masquer son impréparation et tenter de protéger sa responsabilité, pour propager la peur en érigeant des règles draconiennes de protection. La presse l'a aidé ensuite à exacerber et diffuser cette inquiétude qui faisait vendre de l'audience. Parallèlement, beaucoup de Français ont finalement bénéficié de ressources plus importantes qu'à l'habitude puisque qu'un salarié en chômage technique recevait 84% de son net habituel mais avait moins de dépenses : pas de transport, pas de garde d'enfant, pas de sortie (café, cinéma...). De ce fait l'épargne possible a été constituée par peur de l'avenir.

Philippe Crevel : Il y a l'épargne subie et de l'épargne de précaution. L'épargne subie, c'est parce que la consommation a diminué d'à peu près 40%. À défaut de pouvoir consommer, on fait de l'épargne, et l'épargne, elle, est faite de renonciation à la consommation. Là, c'était de la renonciation obligatoire en période de confinement. Le deuxième effet, c'est de l'épargne de précaution. C'est-à-dire que les Français (et ça on le sait, ça avait déjà commencé avant la crise sanitaire) sont plutôt angoissés vis-à-vis de la situation économique. Pendant la période de confinement, il y a eu un arrêt total de l'économie, la récession la plus forte que la France ait jamais connue depuis la Seconde Guerre Mondiale. Les Français ont donc peur pour leurs revenus, leurs emplois et donc ils épargnent. Entre l'épargne subie et l'épargne de précaution, ceci aboutit à 55 ou 60 milliards d'euros mis de côté par les Français depuis la mi-mars.

Jean-Marc Yvon : Avant tout, Il convient de rappeler que l'épargne, cette partie du revenu qui n'est pas immédiatement injectée dans la consommation, est associée dans le monde antique aux notions de prévoyance et de prudence. Cette pratique individuelle d'économie domestique s'est transformée au XVIII^e siècle en une composante clé de l'économie avec la création de « caisses d'amortissement » et de « trésor ». L'épargne individuelle rentre alors au service du collectif en participant au développement économique ainsi qu'à l'effort de guerre. L'épargne devient la composante clé de l'investissement et l'épargnant d'aujourd'hui devient l'investisseur de demain. L'épargnant et l'investisseur ne sont qu'une seule et même personne. Pour une petite entreprise ou un ménage, il s'agit bien d'un emploi raisonné et raisonnable, l'offre créant sa propre demande et le revenu issu de l'offre est alors dépensé en consommation ou en investissement via l'épargne selon la « loi » de l'économiste Jean-Baptiste Say.

Mais le monde a changé et aujourd'hui, si le lien « épargne – investissement » existe toujours, les acteurs financiers sont rentrés dans le jeu. Il n'est plus nécessaire d'épargner pour investir et l'épargnant n'est plus l'investisseur. L'emploi de l'épargne échappe à l'épargnant. La tendance du ménage comme de l'État consiste à commencer par s'endetter avant de pouvoir épargner. L'endettement est devenu un principe, parfois très rentable en période inflationniste. Ce n'est plus « ce que je peux m'offrir » mais « ce que je veux m'offrir ». Consommer aujourd'hui est déconnecté du revenu et le pouvoir d'achat immédiat ne se traduit plus en consommation immédiate. L'épargne est redevenue une « prévoyance » avec l'arrivée d'un nouveau paramètre : la confiance. Nous arrivons aujourd'hui aux limites du système : les dettes de l'État comme des particuliers n'ont fait que s'amplifier. A la fin de l'année 2019, la France était endettée à hauteur de 2 400 milliards d'euros, mais paradoxalement la charge de la dette – les intérêts – était en diminution (-12% en 10 ans). Dans le même temps, et malgré la baisse des taux, la confiance n'étant pas au rendez-vous, l'épargne n'a pas cessé de progresser et ne semble pas prêt à être réinjectée dans la consommation. Un vice pour Bruno Le Maire ? peut-être pas, mais certainement un motif d'inquiétude car la maîtrise de cette épargne échappe de plus en plus aux États comme aux épargnants pour le plus grand profit des banques centrales.

La politique de Quantitative Easing de la BCE peut-elle avoir un impact négatif sur les épargnants ?

Michel Ruimy : Dans une conjoncture déprimée, avec une contraction du commerce mondial, l'Europe et l'économie française ont besoin du soutien de la consommation des ménages, traditionnel moteur de la croissance française. Sans prise de conscience, c'est-à-dire si les ménages continuent de privilégier l'épargne à la consommation, la situation économique risque donc encore de fléchir. Ce comportement risque, au final, d'être néfaste pour la reprise et la croissance de l'activité.

Dans ce contexte, la Banque centrale européenne peut prendre des mesures visant à faire baisser le taux d'épargne. En effet, une des modalités d'une politique monétaire expansionniste consiste à abaisser le niveau des taux d'intérêt de la banque centrale (taux directeurs). Cette diminution ambitionne d'inciter les ménages et les entreprises à moins épargner et recourir davantage au crédit. Mais, pour cela, il faut que les consommateurs retrouvent la confiance, des raisons d'espérer.

Cependant, le « robinet » du crédit peut avoir des effets pervers, notamment pour des entreprises qui sont tentées de s'endetter alors que leur rentabilité financière est faible. L'effet délétère de l'argent quasi-gratuit est la perte de la notion du risque. Les taux d'intérêt bas rendent possibles des investissements sous-performants, sous-productifs... donc peu rentables c'est-à-dire qu'ils encouragent une mauvaise allocation du capital, peu productrice de richesses.

Jean-Philippe Delsol : Selon la théorie économique traditionnelle, et de manière simplificatrice, toute hausse du volume de la monnaie supérieure à la croissance devrait générer de l'inflation puisqu'elle permet d'augmenter la demande plus que l'offre. Et l'inflation est une machine à voler les épargnants au profit des emprunteurs qui rembourse leur dette nominale avec une monnaie dévaluée. Depuis quelques années, cette théorie ne s'est pas appliquée. Notamment depuis 2008 et la mise en œuvre du Quantitative easing par les banques centrales, l'inflation est restée modeste, voire disent les banques centrales trop modeste. Le Quantitative easing est la politique par laquelle les banques centrales ont racheté, de manière massive, les obligations émises par les États souverains de façon à permettre aux souscripteurs de ces obligations, généralement les banques, de retrouver des disponibilités et de souscrire à de nouvelles émissions d'obligations d'État. Ce mécanisme permet aux États de s'endetter toujours plus et aux banques de prêter toujours plus. Il crée de la monnaie scripturale, c'est-à-dire non pas du papier monnaie, mais des lignes de crédit. Il augmente donc le volume de monnaie en circulation. Depuis dix ou douze ans que le Quantitative easing fonctionne, il aurait dû produire de l'inflation. Il ne l'a pas fait sans doute pour plusieurs raisons et notamment parce que la montée en puissance de l'économie numérique et l'expansion sans précédent des échanges mondiaux ont favorisé tout à la fois la concurrence et la productivité qui ont pesé à la baisse sur les prix. Il reste qu'en soi ce mécanisme du Quantitative easing est malsain car il crée de l'argent artificiellement, il favorise les bulles sur les produits mobiliers ou immobiliers qui d'une certaine

manière se sont substituées à l'inflation, ont fait à sa place le travail d'absorption de la création monétaire. Mais un jour il faut rembourser ses dettes, un jour les bulles éclatent. Le Quantitative easing est une autre forme de pyramide de Ponzi. Les Etats et les banques centrales ne jouent-ils pas avec le feu comme Madoff en son temps ?

Philippe Crevel : Depuis 2015 la BCE pratique une politique accommodante de taux directeurs faibles et de rachat d'obligations. Nous avons pu observer les conséquences sur le rendement de l'épargne pour les ménages avec une baisse, par exemple du taux du livret A, une baisse du rendement des fonds euros... La situation actuelle rallonge la période durant laquelle les taux vont rester fortement bas, donc à priori il ne va pas y avoir de relèvement des taux dans les prochains mois ou les prochaines années. D'ailleurs si relèvement il y avait, cela signifierait que nous aurions un énorme problème. L'épargnant veut à la fois la garantie du capital, la liquidité et la sécurité du rendement.

Aujourd'hui, c'est difficilement conciliable. L'épargnant doit malheureusement faire avec et à la limite de faibles rendements sont plutôt le gage que la situation est sous contrôle.

Petite remarque sur le sujet du rendement, on constate que du fait que les investisseurs commencent à se dire que les taux d'endettements sont un peu élevés, dans certains pays on a vu une légère remontée de taux depuis le début de la crise financière donc ça va permettre d'un peu d'améliorer le rendement des épargnants de manière marginale par rapport à la tendance des fonds qui ont des taux qui vont rester historiquement bas.

Deuxième incidente, le taux d'inflation a nettement baissé. Ce qui compte pour un épargnant c'est le taux de rendement réel (le taux de rendement moins l'inflation) donc celui ci s'améliore de facto quand l'inflation baisse et donc on pourrait se dire que l'épargnant est un peu mieux traité actuellement qu'il ne l'était à la fin de l'année dernière.

Jean-Marc Yvon : Avant tout, rappelons que ce que l'on nomme « assouplissement quantitatif » - ou quantitative easing (QE) - n'est autre que le rachat à grande échelle par la banque centrale des titres de dette publique auprès d'investisseurs privés du marché financier. C'est une des modalités classiques d'intervention d'une banque centrale avec la baisse des taux d'intérêt.

Un épargnant recherche une certaine garantie de sécurité sur le capital, avec un rendement acceptable afin de constituer un complément de revenus en cas de besoin, donc de la liquidité. La finalité principale reste la retraite, donc du long terme.

En analysant de façon plus réaliste la notion d'endettement, ce n'est pas l'État qui est endetté mais chaque ménage français. Cet endettement est cependant couvert par cette politique d'assouplissement quantitatif – rachat de la dette – qui minimise théoriquement l'impact de celle-ci, mais qui a des conséquences sur le long terme, les dettes étant parfois réparties sur des obligations à vingt ou trente ans. Cette politique de rachat est rassurante mais ne conduit pas à diminuer l'endettement ce qui explique les plans d'assouplissement successifs, aux conséquences de moins en moins maîtrisables. La BCE a réalisé son premier QE en janvier 2015, puis l'a étendu en décembre de la même année, un nouveau programme a été lancé en 2016 pour un volume estimé à 80 milliards d'euros par mois jusqu'en mars 2017 entraînant une disponibilité importante de liquidités et une forte fluctuation des marchés boursiers favorisant la spéculation. Ce qui n'était qu'une mesure d'exception devient une habitude aux conséquences non maîtrisées. Investir sur des marchés boursiers, donc dans l'économie – devient trop risqué pour le petit épargnant qui se réfugie dans l'épargne de précaution.

En 2020, c'est un nouveau plan à hauteur de 750 milliards d'euros qui a été annoncé et qui renforce la financiarisation de l'économie. Douché une nouvelle fois par l'effondrement des marchés, l'épargnant se réoriente vers des produits en euro et à capital garanti... sur de la dette ! La crise qui se profile ne fera que renforcer cette épargne colossale mais vulnérable en cas de crise de la dette en zone euro. En attendant, la BCE doit trouver des fonds pour financer son plan de relance : les idées ne manquent pas...comme la taxation de l'épargne préconisée en 2013 par le fond monétaire

international et à hauteur de 10% sur tous les ménages disposant d'une épargne nette positive. Ce que la vague du covid-19 n'a pas emporté, la crise qui se profile s'en chargera.

Quelles peuvent être les conséquences économiques et fiscales d'une épargne aussi importante ?

Michel Ruimy : C'est l'un des paradoxes que la France aime cultiver : les Français sont de grands épargnants. Mais cette épargne a aujourd'hui des effets pernicioeux en raison de la baisse des taux et de la réglementation contraignante de l'assurance. Non seulement, elle finance peu le capital des entreprises, fragilise les investisseurs institutionnels mais surtout elle ne profite plus aux épargnants puisque son rendement est peu élevé. Non consommée, cette épargne ne produit pas grand-chose, sinon du logement social via le livret A, par exemple. Défiscalisée - cas des livrets A et de l'assurance-vie qui bénéficient de conditions avantageuses -, elle ne rapporte rien, ou presque, à l'État.

Pourtant, il conviendrait d'inciter les Français à être moins « Gripous ». L'Histoire nous montre que ce serait peine perdue au regard des déterminants de l'épargne. D'ailleurs, des mesures incitatives ont été prises dans le passé comme le déblocage de l'épargne salariale. Les montants désépargnés ont été majoritairement placés sur d'autres produits financiers ! Ensuite, ce taux d'épargne élevé pose aussi un problème d'orientation ; surtout cantonnée à des produits sans risques, elle finance très peu l'économie réelle. Le taux d'actionnaires individuels est relativement bas en France alors que, sur le long terme, la Bourse rapporte plus.

Comme lors de la crise financière de 2008, les Français remplissent leur bas de laine. En raison de la stagnation des salaires, il peut être plausible d'envisager que les Français puisent dans leur épargne pour maintenir leur pouvoir d'achat grignoté par l'inflation. Il risque de ne rien se passer. Dans un contexte d'accroissement des dépenses publiques qui ne rassèrent pas les Français, la situation actuelle risque d'inciter à renforcer le taux d'épargne voire la thésaurisation dans les mois à venir. Plus que des discours, il faut créer un climat de confiance et rappeler que la situation économique a été mise sous cloche et qu'il ne s'agit pas d'une crise économique.

Jean-Philippe Delsol : En soi l'épargne est nécessaire à l'économie, du moins si elle est investie dans l'économie, si elle permet d'aider les entreprises à augmenter leurs investissements pour produire plus, mieux et moins cher. Le problème est que l'augmentation de l'épargne constatée durant la crise sanitaire profite de manière significative aux livrets d'épargne institués par la puissance publique afin de drainer de l'argent au profit des dépenses sociales de l'Etat, notamment le logement, pas au profit de l'économie productive. Si ce phénomène se confirme, cette augmentation de l'épargne ne sera pas une bonne chose pour l'économie puisqu'elle réduira la consommation sans aider la production.

Par ailleurs, le plus inquiétant est peut-être cette idée générale et stupide qui se répand comme le virus et selon laquelle il faudrait désormais rapatrier les productions en France, limiter les échanges, en profiter pour verdir l'économie de manière radicale.... Toutes ces mesures, si elle voient le jour, auront tendance, selon les cas, à renchérir sensiblement les prix de vente à la consommation ou à accroître la récession créée par le confinement. Dans les deux cas, inflation ou dépression, et peut-être les deux, ce sont les consommateurs de base qui en pâtiront. C'est peut-être parce qu'ils sont moins bêtes que nos gouvernants le croient, parce qu'ils pressentent ces risques à venir, qu'ils sur-épargnent.

Philippe Crevel : Depuis une vingtaine d'années, à chaque crise le taux d'épargne augmente. C'est un phénomène classique. Mais, à la fin de la crise, on ne retrouve pas le niveau initial d'enveloppe d'encours de l'épargne. Les ménages concentrent donc de plus en plus d'épargne de précaution crise après crise.

Cela traduit une peur de l'avenir indéniable. De plus, la répétition des crises fait qu'on a de plus en plus peur de l'avenir. Aussi, nous sommes une population vieillissante, nous sommes incités à mettre de plus en plus d'argent de côté. Donc, le dégonflement de l'ensemble de l'épargne ainsi constitué

depuis le mois de mars sera progressif et suppose la confiance et le risque de ne pas être total puisque nous craignons la répétition de crise qu'elle soit sanitaire ou économique.

Alors, justement certains considèrent qu'il faudrait taxer les épargnants pour les forcer à consommer. Moi, je considère que ce serait extrêmement contre-productif dans le sens où par définition quand on taxe, soit les ménages conserveront les liquides, du numéraires, du cash, qu'ils mettront sous leur matelas et en aucun cas sera une incidence sur la consommation et ça pourrait même avoir l'effet inverse c'est que plus on taxe et que plus dans ces cas-là on est méfiant vis-à-vis des pouvoirs publics et on peut évidemment moins consommer. Et d'autre part, l'objectif c'est d'emmener l'épargne du court terme vers du long terme et de favoriser le financement des entreprises donc ce n'est pas en taxant l'épargne qu'on y arrivera donc là-dessus il ne faudrait pas tomber dans les travers de l'ISF, de la taxe sur l'épargne, de l'assurance vie... qui aboutirait à faire fuir les capitaux et qui aurait à mon sens des effets négatifs sur la consommation et la croissance.

On répète souvent qu'il faut que l'épargne libère les action etc, mais il faut aller vers les augmentations de capital que ça renforce les fonds propres des entreprises afin que ça puisse aller vers les PME, les entreprises de taille intermédiaire qui en ont le plus besoin à l'heure actuelle pour réellement favoriser l'investissement parce que c'est vrai qu'on sortira de la crise que par la modernisation de notre appareil productif qui a pris quelques années voir décennies de retard du fait de prélèvements obligatoires élevés, de faits de politique erratique. Il faut vraiment favoriser l'investissement et rattraper notre retard que ce soit sur le digital, les robots, l'innovation, la recherche etc.

Jean-Marc Yvon : Rien que pour le mois de mars 2020, plus de 3,8 milliards d'euros ont été placés sur le livret A, soit 50% de plus qu'en mars 2019. Face à la récession qui se profile, l'épargne retrouve sa vocation première : la prévoyance. La gestion chaotique de la crise sanitaire n'a pas redonné confiance aux Français sans compter la récession économique qui se prépare et la hausse exceptionnelle (22,6%) du chômage au mois d'avril.

Depuis plus de trente ans, l'État n'a pas démontré, loin s'en faut, ses capacités de gestion économique raisonnée. La France poursuit sa désindustrialisation, les activités stratégiques ont quitté le territoire et nous venons d'en subir les conséquences sans compter que l'Europe est restée aux abonnés absents, les Italiens peuvent en témoigner. Le Français – c'est connu – ne s'intéresse pas à l'économie, mais il n'est pas pour autant stupide. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la consommation ne reviendra qu'avec la confiance en l'avenir et en la capacité des gouvernements à mettre en place des programmes volontaristes d'investissements appuyés par une réelle politique d'intelligence économique.

Les conséquences sur le long terme s'annoncent encore plus graves. En effet, les taux d'intérêts à long termes sont nuls, voire négatifs, il sera donc de plus en plus difficile de garantir l'épargne dans la durée car la rémunération des compagnies d'assurances ne sera plus en mesure de couvrir les défaillances. C'est la sécurité financière des ménages qui est alors compromise. D'autre part, le rendement de l'épargne est trop faible sur la durée pour compenser sa principale raison d'être : assurer la santé et le logement une fois en retraite. En effet, les coûts de l'immobiliers et de la santé augmentent à un rythme sans commune mesure avec la rémunération de l'épargne. Les épargnants seront dans l'incapacité de rattraper la hausse des prix et donc atteindre leurs objectifs d'épargne.

> VIE PERSO # ÉTUDE DE CAS

Où placer notre épargne de précaution en 2020 ?

Pendant la crise due au coronavirus, Fanny et Luc se sont retrouvés tous les deux au chômage partiel. Même s'ils sont chacun en CDI et gagnent respectivement 1400 euros et 1700 euros net par mois, ces quadragénaires mariés depuis quinze ans s'inquiètent pour leur avenir professionnel. Compte tenu de l'évolution chaotique des marchés boursiers au cours des dernières semaines, de leur situation professionnelle incertaine ainsi que de leur volonté de devenir propriétaires à court terme, Fanny et Luc veulent protéger leurs économies. Ils se demandent quelle stratégie de placement privilégier pour répondre au mieux à leur besoin de sécurité.

DEPUIS LA CRISE SANITAIRE DUE AU CORONAVIRUS ET LE RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE, LUC ET FANNY CRAIGNENT DE PERDRE LEUR EMPLOI ET VEULENT DONC SÉCURISER AU MAXIMUM LEUR ÉPARGNE. ILS SE DEMANDENT SI TOUT PLACER SUR UN LIVRET A EST LA SOLUTION LA PLUS INTÉRESSANTE POUR EUX. Par Anne-Lise Defrance

souhaitent donc pas prendre de risque avec leur argent et veulent pouvoir y piocher immédiatement quand le besoin se présentera. Ainsi, ils choisissent de tout verser sur des **livrets réglementés**. Prudents, ils répartissent leur pécule entre leur livret A et leur livret de développement durable et solidaire

LEXIQUE

Livrets réglementés : livrets d'épargne (livret A et LDDS, par exemple) dont les règles de fonctionnement (taux d'intérêt, montant maximum de versement et modalités de placement) sont fixées par l'État.

Règle des quinzaines : mode de calcul de la rémunération des livrets d'épargne selon laquelle les intérêts gagnés sont calculés à partir des sommes présentes sur le compte le 1^{er} et le 16 de chaque mois.

LA RÉPONSE DE L'EXPERT



Philippe CREVEL
Économiste et directeur du Cercle de l'épargne

1 PLACER SUR DES LIVRETS DÉFISCALISÉS

Dès leurs premiers salaires, Fanny et Luc ont pris l'habitude de mettre chaque mois de l'argent de côté. Au total, et grâce à un petit héritage dont a bénéficié Luc, le couple dispose d'un matelas de 48 000 euros. Locataires de leur appartement à Nancy, l'un et l'autre désirent utiliser une partie de leur épargne comme apport pour l'achat de leur résidence principale. Ils ne

(LDDS) respectifs qu'ils ont ouverts dans deux banques différentes au cas où l'une d'entre elles fasse faillite. Cette stratégie se révèle rassurante pour eux, ce type de livrets leur accordant un rendement garanti avec un taux d'intérêt fixe, révisable au maximum quatre fois par an par l'État. Autre avantage, ils peuvent procéder à des virements et à des retraits aussi souvent qu'ils le veulent. Et ce, sans frais. Mieux, les intérêts que leur rapporte chaque année leur argent ainsi placé ne sont pas soumis à imposition. Pour autant, cette décision de sécuriser au maximum leur épargne n'est pas la solution



LA SITUATION INITIALE

FANNY ET LUC, 40 ET 41 ANS	
Situation professionnelle	salariés en CDI
Revenus nets par mois	3100 euros
Épargne	48 000 euros
Montant épargné par mois	200 euros

LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR LUC ET FANNY

	LES +	LES -
SOLUTION 1 Livret A et livret de développement durable et solidaire (LDDS)	- Capital placé garanti - Taux de rémunération fixé par l'État - Versement et retrait d'argent à tout moment - Aucuns frais - Intérêts exonérés d'impôt	- Rémunération très faible (actuellement, 0,5 % net)
SOLUTION 2 Plan d'épargne logement (PEL)	- Capital placé garanti - Taux d'intérêt fixé par l'État et figé pour toute la durée de vie du plan - Versement et retrait d'argent à tout moment - Aucuns frais - Intérêts des PEL d'avant 2018 exonérés d'impôt mais pas des prélèvements sociaux - Obtention sous conditions d'un prêt immobilier à taux privilégié	- Obligation de verser au minimum 540 euros par an - Intérêts des PEL ouverts à partir de 2018 soumis à l'impôt et prélèvements sociaux - Taux de rémunération des PEL ouverts à partir de 2018 (actuellement, 1 % brut) - En cas de retrait avant deux ans, taux de rémunération recalculé à la baisse (actuellement, à 0,25 % brut)
SOLUTION 3 Contrat d'assurance-vie	- Capital placé sur le fonds en euros du contrat garanti - Versement et retrait d'argent à tout moment - Taux de rémunération des fonds en euros assez attractif (1,40 % brut en 2019)	- Capital placé sur les fonds en unités de compte du contrat non garanti - Frais de gestion facturés - Gains soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire à 30 % ou à l'impôt au barème progressif et aux prélèvements sociaux

➤ VIE PERSO # ÉTUDE DE CAS



financièrement la plus intéressante. En effet, si les sommes mises de côté sur ces livrets sont rémunérées selon la **règle des quinzaines**, le taux d'intérêt actuellement servi s'établit à 0,5 % net, un niveau extrêmement faible qui ne couvre même plus l'inflation. Et ce, même si celle-ci devrait baisser en 2020, après la crise sanitaire. Autrement dit, en plaçant leur épargne sur leur livret A ou leur LDDS, Fanny et Luc perdent de l'argent en croyant en gagner.

❶ **À noter :** le montant maximum de versements autorisés est fixé à 22 950 euros sur un livret A et à 12 000 euros sur un LDDS, sans compter les intérêts encaissés.

2 PRIVILÉGIER L'ÉPARGNE LOGEMENT

Rétifs à l'idée que leur épargne soit très faiblement rémunérée, Luc et Fanny choisissent de privilégier des produits de placement sécurisés mais offrant un peu plus de rendement. Ils décident alors de placer une partie de leur argent sur des plans épargne logement (PEL).

Cette solution leur paraît d'autant plus intéressante qu'il s'agit, tout comme le livret A ou le LDDS, d'un compte d'épargne réglementée dont le capital est garanti et qui produit des intérêts au 31 décembre de chaque année. Quant au taux de rémunération

servi, il est là encore fixé par l'État, mais surtout déterminé une fois pour toutes lors de l'ouverture du plan. En plus, s'ils le souhaitent, ils peuvent obtenir sous conditions un prêt immobilier à taux privilégié.

Sauf que, pour déterminer si cette option leur sera plus favorable que la précédente, il faut tenir compte du fait qu'ils sont déjà titulaires d'un PEL ou pas. Car le taux de rémunération de ce type de plan varie selon la date à laquelle il a été ouvert, de même que la fiscalité applicable aux intérêts perçus. Alors que Luc possède un PEL depuis janvier 2015 et l'alimente chaque année à hauteur du minimum annuel obligatoire (540 euros), Fanny, elle, n'en a pas encore. Or, du fait des nouvelles règles de fonctionnement des PEL ouverts à partir de 2018, elle n'a aucun intérêt à mettre de l'argent de côté sur ce type de produit. En effet, non seulement le taux de rémunération qui lui sera proposé s'élèvera seulement à 1 % mais, en plus, les intérêts qu'elle aura engrangés seront soumis à l'impôt et aux prélèvements sociaux. Soit, finalement,

Le choix du placement pouvant recevoir votre épargne de précaution dépend de vos projets.

un rendement net pour son épargne de 0,7 %. Du moins, en théorie. Car si elle décide, pour financer le projet d'achat de résidence principale de son couple, d'effectuer un retrait sur son PEL moins de deux ans après son ouverture, ses intérêts seront recalculés à un taux inférieur (actuellement, à 0,25 % avant impôt et prélèvements sociaux, soit bien moins qu'un livret A). Luc, en revanche, a tout à gagner à le faire dans la mesure où son plan, vieux de plus de cinq ans, lui rapporte 2,5 % par an d'intérêts exonérés d'impôt mais qui restent soumis aux prélèvements sociaux.

3 OPTER POUR DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE

La crise sanitaire n'a rien changé au désir du couple de devenir propriétaire. Et de profiter des taux d'intérêt restant encore bas des crédits immobiliers pour acheter leur résidence principale. Ils auront besoin de puiser dans leur épargne rapidement pour financer leur apport et ils trouvent dommage que les intérêts du PEL de Fanny soient recalculés à la baisse si elle venait à retirer l'argent de son plan avant deux ans. Leur banquier leur conseille donc de souscrire des contrats d'assurance-vie.

En apparence, ce type de produit ne correspond pas à l'objectif de Fanny et Luc qui est de sécuriser au maximum leur épargne. Mais c'est pourtant pour eux la solution la plus avantageuse. Car une assurance-vie se compose de différents supports. Si certains, dits « en unités de compte » (UC), sont investis sur les marchés financiers – ce qui par conséquent entraîne un risque de perte en capital –, d'autres dits « fonds en euros » sont des produits sans risque, où les sommes placées sont totalement garanties. Ainsi, ils décident de tout placer sur les fonds en euros. Malgré la facturation de frais de gestion (en

général, de 0,3 % à 1 % de l'encours selon les contrats), ce choix se révèle d'autant plus judicieux qu'en 2019, les supports en euros des contrats d'assurance-vie ont été rémunérés en moyenne 1,40 % net de frais, mais avant fiscalité. De plus, contrairement aux idées reçues, même placé sur une assurance-vie, leur argent reste disponible. Ils peuvent piocher quand ils le souhaitent dans leur épargne.

Seule conséquence pour Fanny et Luc, s'ils décident de récupérer avant huit ans tout ou partie des sommes ainsi mises de côté, leurs gains seront fiscalisés plus lourdement. Ils auront alors le choix entre les soumettre au prélèvement forfaitaire obligatoire (PFU) au taux de 30 % ou les intégrer dans leurs revenus soumis à l'impôt au barème progressif. Sauf que, en choisissant cette seconde option, ils devront s'acquitter en plus de prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Quelle que soit leur décision en matière de fiscalité, ils dégageront toutefois un rendement net autour de 1 % si la moyenne de la rémunération servie par les fonds en euros se maintient à son niveau actuel. Soit, en définitive, environ deux fois plus que le taux d'intérêt actuellement garanti par leur livret A.

LA GARANTIE BANCAIRE

Même si l'une ou plusieurs de vos banques font faillite, vous ne perdez pas toutes vos économies ! Grâce au fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR), celles-ci sont couvertes à hauteur de 100 000 euros maximum par établissement défaillant et par déposant. Et ce, quel que soit le compte sur lequel vous avez déposé votre argent (compte courant, livret bancaire, PEL, CEL, etc.). Autre bonne nouvelle, l'épargne placée sur un livret A, un LDDS ou un LEP est garantie en totalité par l'État et n'entre donc pas dans le calcul du plafond des 100 000 euros.

SI VOUS DÉSIREZ PROFITER VOUS AUSSI DE NOTRE EXPERTISE, ÉCRIVEZ-NOUS !

Vous souhaitez que votre question soit étudiée par un expert et publiée dans notre magazine ?

Écrivez-nous à courrierexpertise@uni-medias.com. Attention, seuls les cas les plus exemplaires seront publiés !



Epargne : 5 placements qui ont résisté à la crise

CAPITAL | THIBAUT LAMY | LE 29 MAI 2020

Contrairement aux marchés financiers qui ont plongé pendant la crise sanitaire mondiale, d'autres placements accessibles au grand public n'ont pas été impactés. Certains sont même sortis vainqueurs de cette période morose et restent encore attractifs. Et il n'est pas trop tard pour en profiter.

Faire des bonnes affaires avec ses placements en temps de crise économique, c'est possible. Certes, les marchés financiers ont, au vendredi 29 mai, dévissé de plus de 20% depuis le 1er janvier 2020. Certes, [l'effondrement des bourses mondiales](#) a entraîné dans son sillage bien d'autres placements que les actions, comme [les unités de compte](#) présentes sur les contrats d'assurance vie ou les tout récents plans d'épargne retraite (PER). [Même les taux d'intérêt des fonds euros](#), composés en très faible partie d'actions, devraient être impactés sur l'année 2020. Pour autant, certains placements ont fait bien mieux que les actifs risqués, comme l'or notamment. La relique barbare, valeur refuge par excellence lorsque les marchés financiers dégringolent, s'est ainsi appréciée de 23% depuis le début de l'année au 25 mai 2020, à près de 1.750 dollars l'once.

[>> A lire - Assurance vie : voici comment bénéficier au mieux de la fiscalité de ce placement vedette](#)

Faut-il, dans ces conditions, se ruer sur le métal précieux ? Pour l'économiste Philippe Crevel, "la marge de progression de l'or est extrêmement faible. Par ailleurs, plus l'activité va reprendre, moins son statut de valeur refuge va jouer", précise le directeur du Cercle de l'Épargne. Ainsi, alors qu'[une remontée du cours de l'once vers les 1.900 dollars n'est pas à exclure](#), il semble aujourd'hui trop tard pour se positionner sur cet actif, celui-ci n'offrant pas de rendement autre que de la plus-value et entraînant des coûts de stockage.

[>> Notre service - Faites des économies en testant notre comparateur de Livrets d'Épargne](#)

A l'inverse, d'autres produits qui n'ont que peu, voire rien, perdu pendant la crise restent toujours attractifs et méritent le détour. Ces produits s'adressent à tous les types d'investisseurs, averses ou non au risque, et détenteurs d'un capital à placer de quelques centaines ou milliers d'euros. Certains placements offrent [une garantie totale du capital](#) tandis que d'autres exposent à un risque de perte très élevé. Retrouvez toutes ces solutions dans [notre diaporama des placements qui ont résisté à la crise et restent intéressants](#).



Le solde de l'assurance-vie devient NÉGATIF sur l'année 2020

INVESTIR | PAR RÉMY DEMICHELIS | LE 27 MAI 2020

Les versements des épargnants sur les assurances-vie ont encore été moins importants que les retraits en avril.



Le solde de l'assurance-vie devient négatif sur l'année | Crédits photo : Shutterstock

Selon les derniers chiffres de la Fédération française de l'assurance, parus cette semaine, la collecte nette de l'assurance-vie s'établit en avril 2020 à -2,1 milliards d'euros. Légèrement moins qu'en mars qui avait aussi connu un solde négatif à -2 milliards d'euros.

Les épargnants ont placé en brut 6,4 milliards d'euros sur leurs contrats, dont 2,1 milliards sur des unités de compte (produits dont le capital n'est pas garanti). Cette part reste ainsi assez élevée à 32%.

« L'assurance vie, à la différence [du Livret A](#), n'a pas bénéficié de l'augmentation de l'épargne des ménages au cours du mois d'avril », remarque Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne – le taux d'épargne des Français durant le confinement serait en effet monté au-delà de 30% selon les estimations de Natixis et d'Allianz Research. « Cette différence s'explique par le fait que contrairement au Livret A ou au LDDS, le recours à Internet pour les arbitrages est moins fréquent », ajoute Philippe Crevel.

L'assurance-vie comptabilise un encours total de 1.748 milliards d'euros. Les résultats d'avril la font maintenant passer dans le rouge pour l'année en cours : « La collecte nette s'établit à -1,9 milliard d'euros au cours des quatre premiers mois de l'année (10,9 milliards d'euros sur la même période en 2019) », remarque enfin la FFA.



DES PERSPECTIVES INCERTAINES DANS L'IMMOBILIER

LE MONDE | PAR MARIE PELLEFIGUE | LE 27 MAI 2020

La crise sanitaire a perturbé le marché. Plusieurs facteurs sont désormais à prendre en compte avant d'envisager une acquisition.



Acheter à bas prix un bien à rénover permet de limiter les risques de moins-value. Eric Audras / Photononstop

La période de confinement qui a découlé de la crise sanitaire a entraîné un coup d'arrêt du marché immobilier. Beaucoup d'acquéreurs ou futurs acquéreurs se demandent s'ils doivent finaliser ou reporter leurs projets d'achat. Leur inquiétude porte sur l'évolution des prix de la pierre, totalement incertaine aujourd'hui. Pour certains, le nouveau coronavirus se résumera à un simple trou d'air, pour d'autres il marquera le début d'un retournement tarifaire.

Argument en faveur des premiers : au déconfinement, contrairement à ce que des cassandres promettaient, les acheteurs n'ont pas complètement déserté. « Nous avons vendu des maisons avec jardin ou des jolis biens en bon état en moins d'une semaine », assure Eric Allouche, directeur exécutif d'ERA. Même son de cloche dans un autre grand réseau : « Le trafic sur notre site avait baissé de moitié, mais depuis début mai, [la consultation d'annonces a doublé](#) et les acquéreurs sont là », remarque Laurent Vimont, président de Century 21 France.

Ce retour de flammes ne concerne pourtant qu'une certaine catégorie d'acheteurs : ceux qui sont finançables. Dans les mois à venir, leur nombre pourrait diminuer. « Une large part de la population est touchée financièrement par le ralentissement de l'activité, il n'est pas certain qu'elle puisse avoir

les moyens de devenir propriétaire à l'automne », confie Henry Buzy-Cazaux, président de l'IMSI (Institut du management des services immobiliers).

L'accès au crédit reste, en effet, le facteur déterminant de la relance immobilière. Pour preuve, le dernier retournement de marché date de l'explosion des subprimes. « Cette crise financière a limité l'accès aux liquidités, les banques ont alors dramatiquement réduit les prêts aux particuliers, ce qui a contribué à bloquer les transactions », rappelle Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne.

Certains réseaux bancaires exigent un apport initial et se montrent méfiants vis-à-vis des travailleurs des secteurs « à risques »

Ces trois dernières années, c'est d'ailleurs le niveau des taux de crédit qui a amplifié le nombre d'achats. Aujourd'hui, les particuliers peuvent décrocher un prêt à des niveaux historiquement bas, en moyenne à 1,50 % sur 20 ans. Le seul point noir depuis la fin du confinement concerne l'attitude des banques. Des courtiers s'inquiètent du fait que certains réseaux bancaires deviennent très tatillons dans le traitement des dossiers. Ils exigent un apport initial et commencent à fermer l'accès aux prêts à ceux qui travaillent dans un secteur considéré comme « à risques » (tourisme, restauration, culture...).

Si cette tendance se confirme, les acheteurs seront donc moins nombreux en 2019. Sans parler d'effondrement global, le marché immobilier ne risque plus la surchauffe. Par ricochet, les prix devraient cesser d'augmenter, voire même baisser dans les zones fortement touchées par la crise. Si bien que des acquéreurs à la recherche d'une nouvelle résidence principale se demandent s'ils doivent reporter leur projet, leur principale crainte étant d'acheter au plus haut avant un reflux des prix.

Il est difficile de répondre avec précision sur ce point, mais si tel est votre cas, deux voies s'ouvrent à vous. Si vous avez mal vécu votre confinement, dans un logement étroit sans extérieur en plein cœur de ville, et que [vous rêvez d'autres horizons](#) : mettez en vente votre bien sans attendre et cherchez-en un qui répond à vos nouvelles envies. « L'opération sera gagnante même si le marché baisse, car en vendant un peu moins cher, un acheteur paiera aussi son nouveau logement à un prix plus bas », remarque Brice Cardi, directeur de l'Adresse.

Jouer la sécurité

Si, au contraire, vous craignez que la croissance soit durablement en berne, avec un impact sur votre avenir professionnel, attendez l'été. Après quelques mois post-crise sanitaire, vous verrez dans quel sens va l'économie et donc le marché immobilier. « Les personnes qui craignent un fort retournement ont intérêt à différer leur projet de quelques mois pour éviter de se placer dans une situation financière difficile », affirme Philippe Descampiaux, directeur des agences Descampiaux-Dudicourt, à Lille.

La stratégie est différente si vous souhaitez investir dans la pierre. Car en cas de baisse des prix, le rendement des biens locatifs augmentera. Mais pas de la même façon dans toutes les villes. Pour minorer votre risque, jouez la sécurité absolue. « Il faut choisir son bien avec un regard plus fin, notamment en associant une ville et un bassin d'activité », conseille Henry Buzy-Cazaux.

A titre d'exemple, si vous comptiez acheter une petite surface à louer à un jeune cadre de chez Airbus à Toulouse, ou à un restaurateur à Bordeaux, mieux vaut revoir les fondamentaux de votre projet. Car, même si à long terme ce type d'investissement conserve de la valeur, il n'est pas évident que ce soit le cas dans les mois à venir.

Rénover pour gagner

Autre mise en garde : certains locataires, qui subissent de plein fouet le chômage partiel, vont obliger leurs bailleurs à faire face à des jours difficiles. Vous devrez donc sélectionner les candidats à la location avec encore plus d'attention, ou vous couvrir avec une assurance loyers impayés.

Dernier conseil : il sera peut-être temps d'investir autrement en achetant moins cher dès le départ ? Pour cela, privilégiez, par exemple, les biens en mauvais état à rénover. Vous pourrez profiter, en

prime, d'un dispositif fiscal. « Le gouvernement n'a pas remis en cause les Denormandie, Pinel ancien ou Malraux, qui favorisent la restauration d'ancien en centre-ville, ou le mécanisme de déficit foncier », constate Marcelina Stark, directrice associée chez Angelys Group.

1 076 000

C'était, en janvier 2020, selon les notaires, le nombre de ventes enregistrées dans l'ancien au cours des douze derniers mois. Il s'agit d'un record historique en France, puisque le nombre de transactions dépassait le million pour la première fois. Certains experts estiment que le « trou d'air » du marché immobilier provoqué par les deux mois de confinement pourrait entraîner une baisse du volume de transactions de l'ordre de 20 %, ce qui conduirait les ventes à un niveau proche de celui de la période 2000-2008. Pendant ces années, le nombre de transactions sur le marché de l'ancien oscillait autour de 800 000 par an. La dernière grande crise immobilière, qui date de la fin 2008 et avait découlé de celle des subprimes, avait eu un impact important sur l'immobilier. Les ventes s'étaient effondrées, jusqu'à toucher un seuil bas en août 2009, avec 564 000 transactions annuelles (sur douze mois glissants). Soit quasiment la moitié du volume enregistré avant le confinement dû à la crise du coronavirus.

[Marie Pellefigue](#)



NOUVEAU COUP DE FREIN SUR LA COLLECTE DE L'ASSURANCE-VIE

LES ÉCHOS | PAR ÉRIC BENHAMOU | LE 26 MAI 2020

Selon les estimations des assureurs, l'assurance-vie a subi une nouvelle décollecte de 2,1 milliards d'euros au mois d'avril. Les flux d'épargne profitent avant tout aux supports liquides et accessibles, comme le Livret A.



La collecte de l'assurance vie subit un coup de frein avec 38,7 milliards d'euros collectés depuis janvier, contre 50,3 milliards sur la même période en 2019. (iStock)

Les Français épargnent... mais pas sur l'assurance-vie. Alors que le taux d'épargne atteint des niveaux inégalés, faute de consommation, la collecte nette de l'assurance-vie, pourtant le placement favori des Français, a reculé de 2,1 milliards d'euros sur le mois d'avril.

Cette estimation de la Fédération française de l'assurance (FFA) confirme ainsi l'[a tendance négative déjà observée au mois de mars](#), qui s'était soldé par une décollecte nette de 2 milliards d'euros. Depuis le début de l'année, l'assurance-vie a subi une décollecte nette de 1,9 milliard d'euros, un montant à comparer aux 10,9 milliards de collecte nette sur la même période en 2019.

Pour la FFA, ce mouvement s'explique par le confinement qui « a restreint l'activité commerciale et le nombre d'opérations ». En clair, les épargnants ont moins déposé d'argent sur leur assurance-vie.

Priorité à l'épargne accessible et disponible

De fait, l'épargne « subie » pendant le confinement s'est plus naturellement [orientée sur des supports facilement accessibles à distance](#), comme les comptes à vue et les livrets d'épargne. Un mouvement qui a également profité aux actions. L'Autorité des marchés financiers (AMF) avait noté, en avril, [un afflux de nouveaux investisseurs sur les actions](#) et une très forte activité de courtage, en particulier sur les plateformes en ligne.

Enfin, souligne Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne, les Français privilégient l'épargne de précaution, facilement disponible, pour se prémunir d'un avenir plus incertain. C'est le cas du Livret A, dont la collecte atteint des records depuis le confinement.

Erosion des unités de compte

Pour autant, il n'y a pas d'effet panique sur l'assurance vie : les prestations versées par les assureurs (rachats) ont même été inférieures en avril au montant observé un an plus tôt. Au total, depuis janvier, les prestations s'élèvent à 40,6 milliards contre 39,4 milliards sur la même période en 2019.

Le rebond des marchés en avril n'a guère profité aux supports en unité de compte (UC), investis en partie en actions, avec une collecte brute qui baisse de 35% par rapport au mois précédent, à 2,1 milliards d'euros. Depuis le début de l'année, les versements sur les UC représentent néanmoins 35 % de la collecte, ce qui est conforme aux objectifs commerciaux des assureurs, qui souhaitent freiner la collecte sur les fonds en euros.

Malgré ces deux mois consécutifs de décollecte, l'assurance reste un solide paquebot de l'épargne, avec un encours de 1.748 milliards d'euros à la fin avril. Un montant à comparer aux quelque 800 milliards d'euros sur les livrets et les dépôts à vue. De quoi rassurer les pouvoirs publics alors que l'assurance-vie reste le principal acheteur de la dette publique.

Eric Benhamou



Confinement oblige, la collecte nette du Livret A et du LDDS a battu des records en avril 2020. L'épargne contrainte dépasse les 7 Md€ en un mois et l'argent disponible sur les deux livrets culmine à 428 Md€.

En toute logique, en avril 2020, sur un mois entier de confinement et avec la fermeture de la plupart des commerces physiques hors achats essentiels, les Français ont largement épargné. La collecte nette

des **livrets d'épargne réglementée** s'est en effet élevée à **7,4 Md€** sur le seul mois d'avril, soit 5,47 Md€ pour le Livret A et 1,93 Md€ pour le Livret de développement durable et solidaire (LDDS).

« Malgré leur faible rendement, le Livret A et le LDDS sont les grands gagnants de cette période très particulière d'épargne subie », a commenté **Philippe Crevel**, directeur du Cercle de l'épargne rajoutant : « La collecte du mois d'avril 2020 est la troisième la plus élevée de l'histoire du Livret A et elle aurait été certainement bien plus importante si les Français avaient pu accéder à leurs guichets de Caisses d'épargne ou bancaires ». L'encours du Livret A n'a jamais été aussi élevée : il atteint 312 Md€ à fin avril 2020 et 428 Md€ si on y rajoute le LDDS.

Pour les mêmes raisons, la collecte nette sur les contrats **d'assurance vie** devrait être abondante pour le mois d'avril 2020. Il faudra cependant regarder si les épargnants ont plutôt préféré gonfler leur fonds euros, par sécurité, ou plutôt investi sur des unités de compte ou des mandats de gestion pour profiter des opportunités liées à la fluctuations des marchés.

« Au regard des précédentes crises, le dégonflement de l'épargne de précaution sera progressif » et « passera par la restauration de la confiance et donc par la normalisation de la situation économique », conclut Philippe Crevel.

Carole Molé-Genlis

- **Pour rappel à fin 2018**

55 millions de Livrets A détenus par les personnes physiques, soit 82,1% de taux de détention par les Français (et 800 000 Livrets A détenus par les personnes morales).

. 24,1 millions de LDDS

Source : Observatoire de l'épargne réglementée juillet 2019



COLLECTE EXCEPTIONNELLE DU LIVRET A EN AVRIL

INVESTIR.FR | PAR RÉMY DEMICHELIS | LE 20 MAI 2020

La collecte nette des livrets A et LDDS s'élève pour le mois d'avril à 7,39 milliards d'euros.



Collecte exceptionnelle du Livret A en avril | Crédits photo : DR

Confinement oblige, les Français ont épargné l'argent qu'ils n'ont pas pu dépenser durant le mois d'avril. La collecte nette du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) atteint ainsi un niveau exceptionnel de 7,39 milliards d'euros, selon les derniers chiffres de la Caisse des dépôts. Depuis le début de l'année, ce sont 17,30 milliards d'euros supplémentaires qui sont venus grossir l'encours total, qui s'élève maintenant à 428,2 milliards d'euros.

Ces deux livrets d'épargne disponible à tout moment et sans fiscalité ont donc connu plus de dépôts que de retraits, tandis que l'assurance-vie au mois de mars a connu [une décollecte de 2,2 milliards d'euros](#). La raison de cette différence est certainement la plus grande facilité d'effectuer des versements sur les livrets A et LDDS par internet, l'habitude du guichet reste encore ancrée chez de nombreux épargnants en particulier chez les assurés.

Collecte la plus élevée depuis 2013

« La collecte du mois d'avril 2020 est [...] la troisième la plus élevée de l'histoire du Livret A et elle aurait été certainement bien plus importante si les Français avaient pu accéder à leurs guichets de Caisses d'épargne ou bancaires », [remarque Philippe Crevel](#), directeur du Cercle de l'épargne.

Il faut remonter à 2013 pour trouver des chiffres plus importants ; le plafond de versement avait alors été relevé de 15.300 à 22.950 euros. La collecte en janvier de cette année avait été de 8,21 milliards d'euros.



CONFINEMENT: RECORD DE COLLECTE EN AVRIL POUR LE LIVRET A, À PRÈS DE 5,5 MILLIARDS D'EUROS

LE FIGARO AVEC L'AFP | LE 20 MAI 2020

La chute de la consommation a très nettement poussé les Français vers l'épargne.

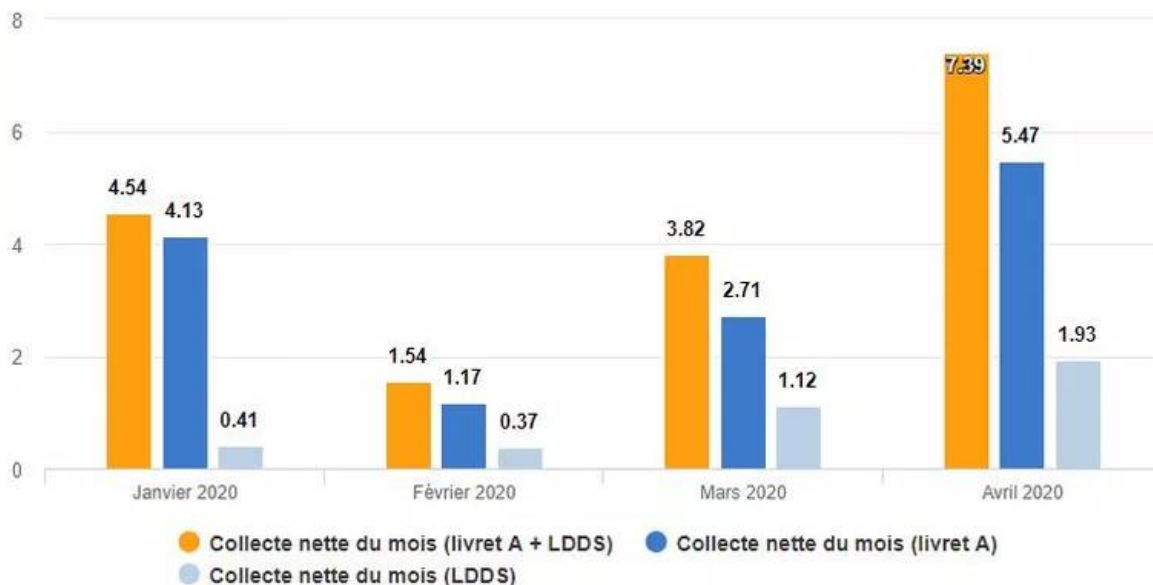


Le recours au livret A a battu des records en avril. *Philippe Devanne / philippe Devanne - stock.adobe.com*

Le Livret A a connu au mois d'avril un niveau record de collecte de près de 5,5 milliards d'euros, selon des chiffres publiés mercredi par la Caisse des dépôts, ce phénomène reflétant la chute de la consommation provoquée par les mesures de confinement.

En avril, la collecte nette sur le Livret, placement très populaire en France, a atteint 5,47 milliards d'euros contre 2,71 milliards en mars. Un an plus tôt, elle s'élevait à un peu moins de deux milliards. Cette situation, déjà remarquée en mars, avait inquiété le gouvernement. «*Ce n'est pas d'épargne dont nous avons besoin aujourd'hui pour notre économie, mais d'investissement*», avait alors déclaré le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire.

En 2020, la collecte du livret A démarre en trombe (en milliards d'euros)

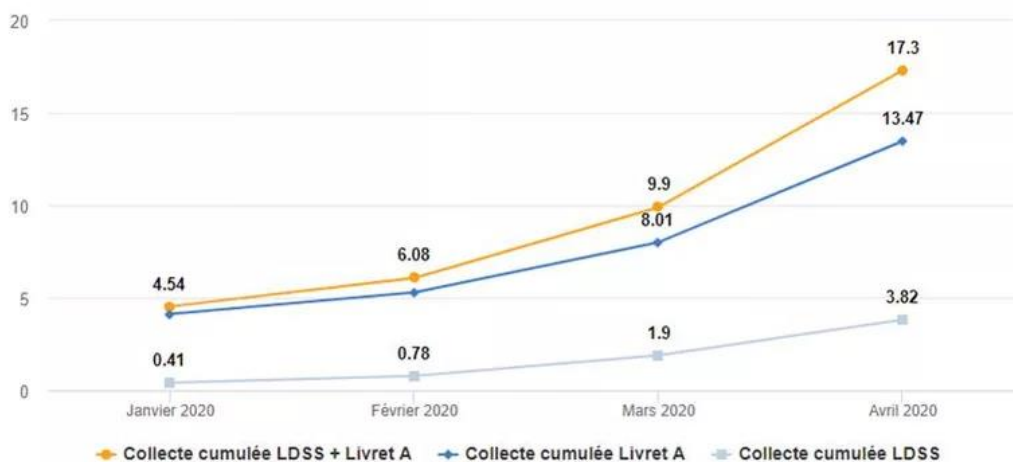


Caisse des dépôts

La collecte nette du mois d'avril bat des records. *Le Figaro*

La collecte sur le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) a également atteint un niveau mensuel historique à 1,93 milliard d'euros. Au total, la collecte nette sur le Livret A et le LDDS réunis, placements tous les deux défiscalisés, s'est élevée à 7,39 milliards d'euros en avril. En cumulé sur les quatre premiers mois de l'année depuis janvier, elle a atteint plus de 17 milliards d'euros. Fin avril, l'encours total d'épargne placée sur les deux produits atteignait 428,2 milliards d'euros.

En 2020, le livret A et le LDSS intéressent les épargnants (en milliards d'euros)



Caisse des dépôts

La collecte du LDSS atteint également des records en avril. *Le Figaro*

Épargne forcée et inquiétudes

C'est «un niveau jamais atteint depuis la précédente crise (...) trois fois plus qu'au mois d'avril 2019», a affirmé mercredi matin Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts, lors d'une audition devant des commissions sénatoriales. Cette embellie n'est pas le résultat d'une rémunération attractive : le taux de rémunération du Livret A et du LDDS a été abaissé en février de 0,75% à 0,5%, soit son plus bas niveau historique.

«Les Français ont épargné parce qu'ils ne pouvaient pas dépenser et cette absence de dépenses naturellement pèse sur l'économie», a-t-il estimé. À cette épargne forcée s'est ajoutée une autre épargne, volontaire celle-ci, placée en réserve par certains ménages inquiets. «Aujourd'hui, nous estimons l'épargne des Français à 40% de leurs revenus», a souligné le directeur général de la Caisse des dépôts, ajoutant «que le plus tôt elle [ressortirait] (...) pour financer la consommation et l'investissement, le mieux ce [serait]».

«Mais dans l'intervalle, cette épargne ne dort pas, elle est pleinement utilisée pour le soutien de notre économie: l'activité de financement du logement social se poursuit, l'activité de financement des collectivités locales augmenté de façon importante et, de plus en plus, nous allons l'utiliser», a détaillé le numéro un de la Caisse des dépôts.

Utilisation «élargie» des fonds

«Nous sommes très favorables à l'idée (...) que l'utilisation de ces fonds puisse être élargie pour être plus utile et plus efficace en cette période de sortie de crise», a-t-il défendu devant les sénateurs. Éric Lombard rejoint ainsi les propos tenus à la mi-avril par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, qui souhaitait de l'investissement et non de l'épargne pour relancer l'économie.

«Le mois d'avril restera dans les annales de l'épargne française. (...) Malgré leur faible rendement, le Livret A et le LDDS sont les grands gagnants de cette période très particulière d'épargne subie», a réagi dans une note Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne, cabinet de réflexion sur l'épargne et sa réglementation. De façon plus générale, «l'augmentation de l'épargne de précaution a été constatée lors de chaque crise depuis 1973», relève cet analyste.

«La collecte du mois d'avril 2020 est une collecte d'attente, mais aussi de précaution. Dans un contexte plus qu'incertain, les ménages ont décidé de renforcer leur épargne liquide afin de faire face à d'éventuels problèmes de court terme. Parmi les sujets d'inquiétudes figurent évidemment la santé mais aussi le risque de perte d'emploi ou de revenus», explique-t-il. Selon lui, «au regard des précédentes crises, le dégonflement de l'épargne de précaution sera progressif et risque de ne pas être total d'autant plus que le retour à la normale s'annonce long. Les craintes d'une longue crise économique incitent les ménages à maintenir un fort volant de liquidités».



LE LIVRET A GRAND GAGNANT DU CONFINEMENT

BOURSIER.COM | LÉO MONÉGIER | LE 20 MAI 2020

La collecte du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) a explosé en avril.



La collecte nette du Livret A s'est élevée à 5,47 milliards d'euros en avril, un record depuis avril 2010, tandis que celle du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) est elle aussi en forte hausse à 1,93 milliard d'euros. En dépit d'une faible rémunération à 0,5 %, les Français, qui ont massivement épargné durant la crise, ont jeté leur dévolu sur cette épargne sécurisée.

Troisième plus forte collecte

« *Le mois d'avril restera dans les annales de l'épargne française* », commente le Cercle de l'Épargne. La collecte du mois d'avril 2020 devient en effet « *la troisième la plus élevée de l'histoire du Livret A et elle aurait été certainement bien plus importante si les Français avaient pu accéder à leurs guichets de Caisses d'épargne ou bancaires* ». Résultat, l'encours du Livret A atteint 312 milliards d'euros, et sur les deux produits, 428,2 milliards d'euros à fin avril 2020.

Une épargne poussée par la crainte

Le contexte difficile et l'issue incertaine de la crise ont poussé les ménages à placer davantage de fonds dans leur épargne liquide. « *Parmi les sujets d'inquiétude figurent évidemment la santé mais aussi le risque de perte d'emploi ou de revenus* », selon le Cercle de l'Épargne, qui constate une augmentation de l'épargne de précaution lors de chaque crise depuis le choc pétrolier de 1973 : lors de la crise des subprimes de 2008/2009 et lors de celle des dettes souveraines de 2011 à 2012. Une épargne de précaution dont le dégonflement ne devrait pas être rapide, et qui « *risque de ne pas être total d'autant plus que le retour à la normale s'annonce long* », conclut le spécialiste de l'épargne.



COMMENT ACCÉLÉRER LA RELANCE ÉCONOMIQUE

LA CROIX | MATHIEU CASTAGNET | LE 17 MAI 2020

L'ampleur de la reprise dépendra largement du soutien de l'État, des décisions des entreprises mais aussi du comportement des ménages.



Les foyers français ont thésaurisé jusqu'à un tiers de leur revenu durant les deux mois du confinement. DENIS MEYER/HANS LUCAS

La Croix vous explique, avec lumière et clarté, le monde qui vous entoure, afin que vous puissiez bâtir votre opinion.

Depuis deux mois, l'État dépense sans compter pour tenir à bout de bras l'économie « *quoi qu'il en coûte* », selon l'expression d'Emmanuel Macron. Si l'activité commence doucement à reprendre, la béquille étatique demeure pourtant toujours aussi nécessaire, estiment à l'unisson les économistes, les plus interventionnistes comme les plus libéraux. « *Si le soutien public stoppait trop rapidement, des pans entiers du tissu économique seraient brutalement projetés au fond du gouffre* », résume Éric Chaney, conseiller économique de l'Institut Montaigne.

Une longue ère de transition

« *Nous n'allons pas passer directement de la crise au retour à la normale. Nous entrons dans une très longue ère de transition où l'investissement de l'État devra être fort pour redonner confiance aux entreprises, seule façon d'éviter la flambée du chômage* », insiste Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes.

Dans la période de lente reprise qui s'amorce, le défi de l'État sera donc de passer du soutien massif et généralisé de la phase d'urgence à de nouveaux dispositifs d'accompagnement de la

convalescence. « *La puissance publique a assumé 60 % du coût de la crise, réduisant les pertes pour les entreprises et limitant fortement celles des ménages. C'était indispensable, mais cela ne peut pas durer éternellement. Désormais, il va falloir doser plus finement les mesures, définir des priorités. Cela ne sera pas une tâche facile lorsqu'on voit la multiplication des demandes des différents secteurs économiques* », prévient Matthieu Plane, économiste à l'OFCE.

L'État devra adapter son soutien

Adapter les aides, cela veut dire répondre à de nouveaux besoins, car les entreprises ne vont pas se relever sans blessures de deux mois de mise en sommeil. Si les reports de charges et les prêts garantis ont permis de soulager leur trésorerie, beaucoup vont se trouver confrontées à un problème de solvabilité, en recherche de fonds propres pour faire face à ces dettes nouvelles.

L'État devra donc adapter son soutien. Et, parfois, savoir dire non à des demandes pressantes, estime Denis Ferrand, directeur général de l'institut Rexecode : « *Il va falloir concentrer les financements sur les entreprises viables qui doivent être sauvées car elles ont la capacité de redevenir rentables.* » Un ciblage qui nécessitera « *d'assumer de ne pas forcément sauver tout le monde, ce qui est loin d'être facile pour un décideur politique* », reconnaît-il.

Pour Jean-Hervé Lorenzi, ce criblage très fin serait « *parfait dans un monde idéal. Mais dans la réalité, ce n'est pas possible* ». Même sentiment du côté d'Éric Chaney, qui vient de publier une note avec l'Institut Montaigne estimant que l'État devrait s'engager à aider financièrement toutes les entreprises qui investissent. « *L'État doit laisser les chefs d'entreprise décider car c'est quand même eux qui sont les mieux placés pour savoir comment sortir du trou et faire repartir leur entreprise* ».

► Les entreprises appelées à investir

Si le sort des entreprises dépend en partie du soutien de l'État, les responsables économiques vont aussi avoir des décisions difficiles à prendre dans un contexte où l'incertitude n'a jamais été aussi forte. « *Le pire danger, ce serait que les entreprises enclenchent une spirale dépressive avec une multiplication des licenciements et des baisses de commande à leurs fournisseurs, qui à leur tour feraient de même et ainsi de suite* », s'alarme ainsi Matthieu Plane de l'OFCE.

L'investissement plonge

Pour conjurer ce péril, le premier instrument doit être la reprise de l'investissement qui s'est effondré dès les premiers jours de la crise, note Jean-Hervé Lorenzi : « *Il a plongé de près de 12 % en mars. C'est deux fois plus que le recul du PIB et cela constitue un signal très alarmant car il ne peut pas y avoir de rebond tant que les entreprises ne retrouvent pas la capacité d'investir* ».

Pour permettre la relance de l'investissement, les financements des banques ou de l'État devront être facilités. Une condition indispensable mais pas forcément suffisante. Il faudra aussi « *que les chefs d'entreprise sachent braver le risque, libérer leur énergie et cultiver l'optimisme* », ajoute Denis Ferrand, de Rexecode.

« *La première tentation quand une entreprise entre dans une période de turbulences, c'est de couper les investissements. C'est un réflexe de survie. Le danger, c'est qu'ensuite on risque de ne pas être en capacité de répondre à la demande lorsque la reprise arrive et qu'on prend alors un retard très difficile à rattraper sur ceux qui ont continué à investir* », analyse Denis Ferrand. Alors, même si la conjoncture n'incite guère à l'euphorie, le directeur de Rexecode affirme qu'elle est aussi porteuse d'opportunités : « *Les phases de destruction-crédation sont un moment propice pour innover et conquérir des positions fortes pour le futur.* »

600 000 emplois précaires détruits

L'autre défi majeur des entreprises sera bien évidemment celui de l'emploi. Avec plus de 25 milliards d'euros mis sur la table pour financer le chômage partiel, l'État a pour le moment limité les dégâts. « *Cela n'a toutefois pas empêché la destruction de plus de 600 000 emplois précaires en six semaines (fin de CDD, de période d'essai ou de mission d'intérim).* Un nombre jamais atteint, deux fois supérieur

au total des destructions d'emploi enregistrées sur l'ensemble de l'année 2009 durant la dernière crise financière », s'inquiète Matthieu Plane.

Alors que la prise en charge des salaires par l'État, via le chômage partiel, est appelée à diminuer, les licenciements risquent désormais de se multiplier. Aucun économiste ne voit comment il pourrait en être autrement si l'activité ne redémarre pas rapidement. « *Un chef d'entreprise qui subit un choc massif et n'anticipe aucune reprise de ses commandes n'a pas beaucoup d'autres choix que de réduire les effectifs ou mettre la clé sous la porte* », constate Matthieu Plane.

« *Des licenciements, il y en aura tant qu'on n'aura pas retrouvé un niveau d'activité normale* », assure Éric Chanay. Mais l'État et les entreprises doivent tout mettre en œuvre pour que cela « *ne se fasse qu'en tout dernier recours. Car on sait bien que lorsqu'on a licencié, on prend du retard lorsque la reprise apparaît car on n'a plus les moyens humains pour y répondre* ».

► Les ménages appelés à consommer

Avec le confinement, certains travailleurs ont perdu leur emploi, d'autres ont vu leur revenu baisser lorsque l'employeur n'a pas compensé la partie non couverte par le chômage partiel. Malgré tout, les ménages ont globalement vu leur matelas de liquidités se remplir durant la crise.

Une cagnotte de 60 milliards d'euros

Parce qu'ils n'avaient pas le cœur à consommer ou tout simplement parce que les magasins étaient fermés et les sorties limitées, les foyers français ont ainsi thésaurisé jusqu'à un tiers de leur revenu durant les deux mois du confinement. Cette cagnotte devrait ainsi atteindre 60 milliards d'euros fin mai, selon les comptes de la Banque de France.

Une partie des dépenses repoussées sera assez naturellement rattrapée. Lorsqu'un enfant a grandi de deux pointures ou que la voiture a des ratés, le passage chez le garagiste ou dans la boutique de vêtement s'imposera de lui-même. Mais si la réouverture des magasins permet la reprise des achats, rien ne dit que la consommation va retrouver son niveau précédent, d'autant que certains postes de dépenses habituels demeurent inaccessibles, comme la restauration, les voyages ou les spectacles.

Alors que la consommation constitue le principal moteur de la croissance française, l'usage qui sera fait des sommes jusqu'ici mises en réserve pourrait jouer un rôle majeur pour accélérer la reprise. « *Si tout était dépensé rapidement, cela conduirait à une poussée de consommation qui doperait la croissance et permettrait d'effacer les deux tiers du choc de la crise. C'est un point clé pour la reprise* », insiste Matthieu Plane.

Un repas au restaurant plutôt qu'un téléviseur importé

Décidé à inciter les Français à retrouver le chemin des magasins, Bruno Le Maire, le ministre des finances a d'ailleurs annoncé qu'il réfléchissait « *à des mesures pour encourager la demande* ». Pour maximiser l'effet économique de ses achats, il serait aussi de bon aloi que le consommateur se fasse un peu stratège, précise Matthieu Plane, « *un téléviseur importé n'ayant évidemment pas le même contenu en emploi qu'un repas au restaurant* ».

Si une partie des sommes n'est pas dépensée, elle pourrait à tout le moins être placée de façon un peu différente. Les Français, comme beaucoup d'autres, tendent naturellement à privilégier les instruments les plus liquides et les moins risqués. Les montants injectés dans le livret A ont d'ailleurs bondi en avril à un niveau historique, avec une collecte qui devrait tourner entre 5 10 milliards d'euros selon la Caisse des dépôts.

« *Nous cumulon déjà plus de 400 milliards d'euros sur des dépôts à vue* », observe Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. Or, si les placements sans risque aident l'État à financer sa dette, ils n'irriguent guère les PME. « *Pour être plus utile, l'épargne devrait davantage s'orienter vers des placements un peu plus longs et un peu plus risqués.* »

Le problème, reprend Philippe Crevel, « *c'est que les épargnants recherchent toujours plus de sécurité quand l'incertitude économique augmente* ». Pour contrarier cette tendance naturelle, le

député LR Éric Woerth a émis l'idée de créer un nouveau placement visant à drainer l'épargne forcée du confinement vers le financement des investissements. Un livret baptisé C, comme coronavirus.

L'économie dans le rouge

Le PIB a reculé de 5,8 % au premier trimestre 2020.

Les créations d'entreprises en France ont chuté d'un tiers (– 33,5 %) en avril.

386 000 entreprises, dont 89 % de TPE, ont eu accès au prêt garanti par l'État. Dans ce cadre, 66,5 milliards d'euros ont été accordés.

Le chômage partiel concerne 12,4 millions de salariés, pour 998 000 entreprises.

La production manufacturière a baissé de 6,1 % au cours du premier trimestre 2020.

La consommation des ménages en biens a lourdement chuté en mars (– 17,9 %). La confiance des ménages chute fortement (– 8 points) par rapport à début mars.

À la fin du premier trimestre 2020, l'emploi salarié du secteur privé a chuté de 2,3 %, soit 453 800 destructions nettes d'emploi en un trimestre.

Le taux de chômage s'établit à 7,8 % de la population active (– 0,9 % par rapport au premier trimestre 2019). Cependant, l'Insee juge que cette baisse est en trompe-l'œil : le nombre de personnes sans emploi se déclarant disponibles ou en recherche active d'emploi a fortement reculé pendant le confinement.



UNE « ÉPARGNE FORCÉE » TRÈS CONVOTÉE
BOURSORAMA | MINGZI | LE 13 MAI 2020



Pour relancer la consommation et donc la croissance, l'État mise notamment sur les 55 milliards d'euros « d'épargne forcée » que les Français, empêchés de consommer pendant le confinement, ont mis de côté. (Crédit photo: 123RF)

Alors que la dette de la France va s'envoler à 115% du PIB, se pose la question de savoir comment la rembourser. Les idées ne manquent pas pour piocher dans « l'épargne forcée » que les Français, empêchés de consommer pendant le confinement, ont mis de côté.

Une dette sans précédent pour la France

La crise du Coronavirus met les pays européens sous pression financière. Les déficits et les dettes publiques explosent partout en Europe pour amortir le choc de la crise. « Tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et nos entreprises, quoi qu'il en coûte », avait annoncé Emmanuel Macron avant de débloquer 110 milliards d'euros pour financer son plan d'urgence. L'État Français va devoir emprunter au moins 90 milliards d'euros de plus que ce qui était prévu dans le budget. En conséquence, la dette cumulée va s'envoler à 115% du PIB en 2020, un niveau jamais atteint depuis la seconde guerre mondiale. « Les dettes que l'on est train d'accumuler en ce moment sont absolument considérables » s'alarmait l'économiste Elie Cohen sur France Info. « On s'est battus au cours des 18 derniers mois pour ne pas franchir la barre symbolique d'une dette qui représente 100% de la richesse nationale. Mais là on est passés en un mois de 100% à 115% ! » avait-t-il ajouté.

Qui va rembourser cette dette ?

La question est maintenant de savoir comment rembourser la dette. Faudra-t-il augmenter les impôts ? À ce stade, le gouvernement s'y refuse et préfère compter sur la reprise économique car si la croissance reprend, les entreprises et les particuliers paieront davantage d'impôts. Pour relancer la consommation et donc la croissance, l'État mise notamment sur les 55 milliards d'euros « d'épargne forcée » que les Français, empêchés de consommer pendant le confinement, ont mis de côté. Si l'intégralité de cette épargne était consommée, la contribution de huit semaines de confinement à la dégradation du PIB passerait de 5 à 2 points.

Les Français vont-ils utiliser ces 55 milliards d'euros pour consommer ou encore les réinvestir dans « l'économie productive » après le déconfinement ? Rien n'est moins sûr. Par précaution, les ménages pourraient conserver leur épargne pendant encore quelques mois. Rappelons que fin 2018, les 17 milliards d'euros que l'État a distribué aux Français à faibles revenus pour sortir de la crise des « gilets jaunes », n'ont pas été consommés mais ont été en grande partie épargnés.

La tentation est donc grande de prendre des mesures pour inciter les Français à utiliser cette épargne ou tout simplement de ponctionner cette épargne pour rembourser la dette : taxation de l'épargne, impôt sur le patrimoine, incitations fiscales, création d'un produit d'épargne spécifique ... les idées ne manquent pas pour piocher dans l'épargne des Français ...

Taxer l'épargne

Certains États européens ont déjà eu recours à la taxation de l'épargne des contribuables. En 1992, le gouvernement Italien avait ainsi prélevé 0,6% sur les dépôts bancaires, ce qui lui avait permis de récupérer 15 milliards d'euros (la dette avait atteint presque 120% du PIB). En contrepartie du plan d'aide européen de 10 milliards d'euros, Chypre avait accepté de taxer à hauteur de 47,5% les dépôts bancaires de la Bank of Cyprus supérieurs à 100 000 euros.

En France, pour rembourser la dette du Coronavirus, des députés socialistes ont demandé un prélèvement exceptionnel et solidaire sur les encours d'assurance-vie supérieurs à 30 000 euros.

Il y a quelques semaines, trois économistes Français renommés ont proposé la création d'un impôt européen sur le patrimoine, un impôt progressif sur la fortune, limité dans le temps et à l'échelle européenne. Il s'appliquerait aux patrimoines de plus de 2 millions d'euros, avec un taux d'imposition par tranche : la partie du patrimoine comprise entre 2 et 8 millions d'euros serait taxée à 1%, celle comprise entre 8 millions et 1 milliard à 2% et celle supérieure à 1 milliard à 3%. Une telle taxe reviendrait à prélever 1,05% du PIB de l'Union européenne chaque année et permettrait de rembourser la dette " Covid " au bout de dix ans.

Créer un nouveau produit d'épargne réglementé

Le député Les Républicains Éric Woerth a proposé la création d'un Livret C, un nouveau produit d'épargne construit sur le même principe que celui du Livret A, qui aurait pour objectif de capter l'épargne qui « ne sera pas intégralement consommée lors du déconfinement progressif » pour l'orienter vers l'investissement dans les entreprises.

Des avantages fiscaux plus ciblés

« Au-delà des tentations dirigistes, une réflexion sur une meilleure corrélation entre avantages fiscaux et prises de risques en matière d'épargne serait peut-être plus utile » explique Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne. « Actuellement, tous les compartiments de l'épargne française bénéficient d'avantages fiscaux, du court terme au long terme, ceux avec risques comme ceux sans risque » ajoute-t-il.



IMMOBILIER : QUELS SERONT LES BIENS LES PLUS PRIÉS APRÈS LE CONFINEMENT ?

PLANET.FR | LE 6 MAI 2020

Avec le 11 mai devrait arriver la fin du confinement. Et pour bien des Français, cela pourrait aussi marquer le retour à la pierre... Certains citadins convoitent apparemment les jardins ! Explications.



IllustrationIstock

"Les citadins, qui ont vécu le [confinement](#) dans leur petit appartement, auront envie d'une maison avec jardin", affirme sans ambages Michaël Benchabat, président du réseau [MeilleursBiens.com](#), contacté par [Mieux Vivre votre Argent](#). Le 11 mai 2020 approche à grand pas et, de toute évidence, il apporte avec lui le retour du business immobilier. C'est en tout cas ce que semble indiquer une récente étude réalisée par le promoteur immobilier Capelli et publiée fin avril. "63% des Français avaient un projet immobilier avant la crise du Covid-19 et 57% le maintiennent en le faisant toutefois évoluer", affirme en effet l'enquête. Une tendance que tend à confirmer les résultats d'un autre document, que vient de dévoiler [SeLoger](#). "Les candidats à l'achat d'un bien immobilier restent positifs malgré la crise du Covid-19. Et 70% d'entre eux restent confiants quant à la concrétisation de leur projet dans les six mois", peut-on en effet y lire.

Près de 19% des Françaises et des Français envisageraient d'ailleurs de déménager d'après une troisième enquête cette fois réalisée par [HomeServe](#). Avec quatre critères essentiels : ils cherchent un logement spacieux, avec un espace en extérieur, qui leur permettra aussi bien de se mettre au vert que de se rapprocher de leur famille. Difficile de ne pas avoir une petite idée du bien de rêve dans ces conditions. "On pourrait même imaginer que la maison secondaire, dans une ville accessible à quelques heures en TGV soit la grande gagnante du marché de l'immobilier après le confinement", affirme d'ailleurs Michaël Benchabat.

Pour autant, à en croire Philippe Crevel, macro-économiste spécialisé dans la question de l'épargne et des placements, la situation pourrait s'avérer plus nuancée.

Immobilier : faut-il s'attendre à une explosion du marché des résidences secondaires ?

"Nombreux sont celles et ceux qui prétendent que, passé le confinement, les Françaises et les Français vont se ruer pour acheter une résidence secondaire. C'est théoriquement possible, mais je crois qu'il faut raison garder. N'oublions pas que la France est d'ores et déjà championne d'Europe des résidences secondaires et que, par conséquent, il s'agit d'un marché sur le déclin. Nul n'ignore par ailleurs qu'avoir une deuxième maison à la campagne présente aussi son lot d'inconvénients...", tempère d'entrée de jeu l'expert, pour qui il faudrait que le coronavirus Covid-19 s'installe durablement sur le sol Hexagonal pour véritablement relancer ce marché. "Et là encore, rien ne permet d'affirmer à coup sûr que cela engendrerait un réel engouement", poursuit-il.

Force est de constater, néanmoins, que certains arguments sont porteurs. « La crise sanitaire actuelle illustre bien la capacité des Françaises et des Français à télétravailler. Parce que les managers qui y ont été contraints en ont peut-être une meilleure opinion aujourd'hui, il n'est pas exclu que cela facilite l'achat d'un logement plus éloigné que celui situé au cœur de la ville. Pour autant le problème des transports demeure. Ne sur-réagissons pas : un achat immobilier se réfléchit sur le long terme et est donc généralement plus raisonné qu'émotionnel", explique le spécialiste.

Immobilier : la ville va-t-elle vraiment souffrir du coronavirus ?

Pour Michaël Benchalat, certaines régions devraient tout de même tirer leur épingle du jeu. En effet, à ses yeux, certaines métropoles ont plus d'atout que d'autres. "Je pense à des villes attractives pour ces raisons comme Nantes, Rennes, Bordeaux, Lyon, voire Marseille", estime-t-il.

D'autres misent sur "une explosion du marché du locatif", comme c'est le cas de Yann Jéhanno, le président du réseau immobilier Laforêt. Selon lui, "la location saisonnière devrait être prisée" et les Français "rechercheront une maison avec un jardin, voire une piscine, selon les secteurs géographiques". Vous savez dans quoi investir, donc.

Pour autant, est-ce à dire que de grandes cités, comme Paris, pourrait souffrir de la situation actuelle ? Pour Philippe Crevel, une baisse des prix de l'immobilier est probable. "Tout dépendra du niveau de revenu des Françaises et des Français et des facilités d'emprunts qu'accorderont les banques. S'il n'est pas possible de contracter un prêt, les tarifs à la vente vont mécaniquement chuter. De toute évidence, le coronavirus Covid-19 met en relief certaines des exagérations de nos marchés et il est probable que cela se concrétise par la fin du cycle haussier en ville. Voire un tassement des prix", analyse-t-il.

Un marché fragilisé en ville et en campagne ?

D'une façon générale, pour l'économiste, le secteur pourrait s'avérer fragiliser dans sa globalité. "Il ne faut évidemment pas parler de krach, mais la baisse du nombre de transaction illustre bien l'état du marché", affirme-t-il d'abord, non sans rappeler que la pierre reste moins volatile que ne peuvent l'être les actions. "Mécaniquement, tous les mouvements sont donc plus lent. Mais il faudra composer avec un choc économique important, une probable baisse des revenus des Françaises et des Français, ainsi qu'avec une forte hausse du niveau d'anxiété. De quoi s'attendre, donc, à une baisse généralisée des tarifs", explique Philippe Crevel, tout en appelant à la prudence sur les prévisions.

"Il importe aussi de rappeler que la situation ne sera pas unifiée : il n'existe pas un marché de l'immobilier, il y en a des milliers. Chaque quartier pourrait être présenté comme un marché à proprement parler", tempère d'ailleurs l'expert, qui ne croit pas à une reprise explosive dès le 11 mai 2020. "Évidemment, le secteur va redémarrer : il est actuellement à l'arrêt, il ne peut donc pas reculer davantage. Pour autant, en dehors d'un bref rebond technique, qui correspond à la reprise des projets à l'arrêt, je ne pense pas que cela suffise à compenser ces deux mois d'inactivité", indique-t-il.

Et lui de détailler son raisonnement : "Il est très difficile de se lancer dans un projet immobilier quand on ignore si l'on pourra conserver son emploi, ou quand on l'a perdu. Une baisse de revenus est rarement compatible avec l'achat d'un bien. En outre, il faut aussi préciser que les professions

libérales, fer de lance des acheteurs, ont vécu deux mois infernaux sur le plan économique. Elles auront probablement autre chose en tête, venu le 11 mai. La reprise sera forcément attentiste", juge donc le spécialiste.

Que faire si votre bien a perdu de la valeur ?

Mécaniquement, cela signifie que les biens de Françaises et des Français pourraient perdre en valeur. Si c'est le cas, estime Philippe Crevel, il ne faut pas paniquer. "Plusieurs situations existent. A celles et ceux qui s'apprêtent à vendre et prévoient d'acheter un autre bien, il faut rappeler que celui-ci sera aussi moins cher. La perte à la vente sera donc compensée par le gain à l'achat", explique-t-il d'abord.

"Tous ceux qui peuvent repousser leur vente ont intérêt à le faire : ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se produit. En 2008-2009, les prix ont décroché de 10%. Pourtant, il n'aura fallu que quelques années pour que le marché retrouve son équilibre normal", détaille ensuite le spécialiste.

"C'est pour celles et ceux qui ont investi dans le locatif que la situation est la plus inquiétante. La baisse des prix pourra mécaniquement obérer la rentabilité d'un bien, particulièrement en cas de locataire indélicat. Cependant, force est de rappeler que ce risque est inhérent à ce type d'opération", prévient-il encore.



LIVRET, ASSURANCE VIE, BOURSE : QUEL ÉPARGNANT ÊTES-VOUS FACE AU CORONAVIRUS ?

BOURSORAMA | MINGZI | LE 4 MAI 2020



Du fait du confinement, les Français consomment moins et épargnent plus

La crise du coronavirus a suscité des comportements d'épargne variés chez les Français. Si les comptes dépôts et les livrets profitent de « l'épargne forcée », ce n'est pour l'instant pas le cas de l'assurance vie. Dans le même temps, d'autres épargnants se sont lancés sur les marchés financiers. Explications.

Les livrets et les comptes dépôt

Selon la Banque de France, sur le seul mois de mars 2020, le total des dépôts bancaires, y compris les livrets d'épargne, a augmenté de près de 20 milliards d'euros. Du fait du confinement, les Français consomment moins et épargnent plus : ils ont placé trois fois plus d'épargne que d'habitude sur leur compte dépôt et leur livret. Selon l'enquête de la Banque de France, les ventes du commerce de détail ont en effet chuté de 24% par rapport à février et la progression des crédits s'est brutalement interrompue. Dans le même temps, le télétravail et les mesures de chômage partiel permettent à de nombreux Français de maintenir leurs revenus.

Cet effet « épargne forcée », mesuré sur des chiffres arrêtés à fin mars (le confinement a démarré le 17 mars), devrait encore s'amplifier sur le mois d'avril et peut-être aller au-delà des prévisions récentes de l'OFCE qui anticipait une épargne forcée de 55 milliards sur les huit semaines de confinement. Si l'intégralité de cette épargne était consommée, la contribution de huit semaines de confinement à la dégradation du PIB passerait de 5 à 2 points.

La relance de l'économie après le confinement dépendra en partie de la propension des Français à consommer cette épargne malgré les incertitudes économiques.

L'assurance vie

Si les comptes dépôts et les livrets ont bénéficié de l'épargne forcée, ce n'est en revanche pas le cas de l'assurance vie. Selon la FFA (Fédération française des assurances), la collecte nette (les dépôts moins les retraits) de l'assurance vie sur le mois de mars 2020 est négative à - 2,2 milliards d'euros. Du jamais vu depuis la crise grecque de décembre 2011.

Ce résultat est la conséquence d'une forte diminution des dépôts (-27% par rapport à mars 2019) et d'une forte augmentation des retraits (+12% par rapport à mars 2019). Selon l'analyse du Cercle de l'Épargne, « les commerçants, les artisans et les professions libérales qui sont, en moyenne, bien équipés en contrats d'assurance vie, doivent faire face à des pertes de revenus, ne pouvant plus pour un grand nombre d'entre eux exercer leur métier. Cette situation explique également la progression des prestations, certains assurés, pouvant avoir besoin de liquidités pour faire face à des échéances incontournables ». Par ailleurs, du fait du confinement de leurs conseillers, de nombreux épargnants n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité effectuer les versements qu'ils avaient prévus.

Les unités de compte représentent 35% dans la collecte du mois de mars, contre 45% en février. Il faudra attendre les résultats des mois d'avril et juin pour interpréter ce chiffre et savoir si les épargnants ont profité de la chute des marchés financiers pour investir en unités de compte.

La bourse

L'AMF (Autorité des marchés financiers) a observé une activité très soutenue des particuliers sur les marchés financiers pendant la crise du Coronavirus. Ainsi, entre le 24 février et le 3 avril, plus de 150 000 nouveaux investisseurs ont investi en bourse. Au total, sur ces cinq semaines, les achats d'actions françaises par des particuliers ont été multipliés par 4 par rapport à la période équivalente en 2019, pour un montant net total de 3,5 milliards d'euros, dans un marché lui-même marqué par des volumes multipliés par 3.

Si certains des particuliers étaient déjà actifs en Bourse dans les mois qui ont précédé la crise liée au coronavirus, plus de 150 000 investisseurs ont fait leur entrée sur le marché, pour la première fois depuis janvier 2018. Ces « nouveaux » investisseurs présents majoritairement entre le 9 et le 27 mars ont représenté 27% des particuliers acheteurs d'actions. Ils ont également représenté jusqu'à 20% des montants investis en actions par des particuliers.

Selon l'AMF, le profil de ces nouveaux investisseurs est sensiblement différent de celui des investisseurs habituels tant en termes d'âge que de montants investis. Ils sont beaucoup plus jeunes : l'âge médian est de 48 ans (versus 61 ans pour les investisseurs habituels) pour clients des banques de réseau et de 36 ans (versus 49 ans) pour les clients des courtiers en ligne. Les montants investis sont moins élevés : le montant médian est de 2 900 euros (versus 5 100 euros pour les investisseurs habituels) pour les clients des banques de réseau et de 2 000 euros (versus 4 500 euros) pour les clients des courtiers en ligne.



ASSURANCE VIE: COMMENT FONCTIONNENT LES "STOP LOSS" POUR LIMITER VOS PERTES
BFMBUSINESS | JULIE COHEN-HEURTON | LE 3 MAI 2020



Pixabay - Certains assureurs proposent des mécanismes pour limiter vos pertes en cas de baisse de marchés. Voici tout ce qu'il faut savoir.

Au cours des mois ayant précédé la pandémie, les épargnants étaient incités à intégrer davantage d'unités de compte (actions, Sicav, FCP, etc., lesquelles, pour rappel, sont des instruments financiers pouvant engendrer des moins-values et une perte en capital, contrairement aux fonds euros) dans leur contrat d'assurance vie. Une stratégie assumée de la part des assureurs qui font face à un environnement de taux bas voire négatifs et une réglementation européenne qui les contraint à repenser leurs offres.

Depuis le début de l'année 2020, les versements sur les supports en unités de compte ont représenté 11,6 milliards d'euros, soit 36% des cotisations selon la Fédération française de l'assurance (FFA).

Contrairement aux fonds euros - qui offrent, eux, une protection de l'épargne investie et dont les rendements sont garantis (mais ils tendent à diminuer, ils sont passés de 1,80% en 2018 à 1,40% en 2019) – les unités de comptes sont investies sur différents marchés et peuvent, en cas de retournement, réduire significativement la rentabilité des contrats d'assurances vie auxquels elles sont adossées. D'où la nécessité de limiter le risque.

Or, il existe un mécanisme qui a fait son apparition dans les années 2006-2007 au sein des contrats d'assurance vie avec pour ambition de limiter les pertes en cas de baisse des marchés sur les fonds les plus volatils. Son nom: le "stop loss".

Stop loss relatif ou absolu

Un peu comme pour certains ordres passés directement en Bourse, ce mécanisme de limitation des pertes est activé dès lors que la valeur d'un fonds dans lequel on a investi atteint un seuil de moins-value (fixé d'avance). Ce mécanisme permet d'en déclencher la vente et donc d'éviter à l'investisseur d'engranger davantage de pertes. Les fonds sont ensuite basculés sur une autre partie du contrat, généralement la partie en fonds euros du contrat qui garantit le capital.

Il existe deux types de stop loss pour les assurances-vie : relatif ou absolu. Un stop loss dit absolu se déclenche par rapport à votre mise initiale. Si vous perdez le montant déterminé (par exemple 10%) de votre capital investi au départ, la vente (de tout ou partie) du fonds s'enclenche. Avec un stop loss dit relatif, ce n'est pas la mise de départ qui compte mais le point le plus haut atteint par le fonds concerné. Si ce dernier baisse de plus de 10% (pour conserver notre exemple), la vente s'enclenche alors.

Pour mieux comprendre, imaginez que vous ayez 10.000 euros au départ investi dans un fonds via votre assurance-vie. Vous fixez un stop loss de 10%. Avec un stop loss absolu, la vente se déclenche si votre capital passe sous les 9.000 euros. En revanche, avec un stop loss relatif, ce seuil va bouger. Imaginez qu'entre-temps, la valeur de votre capital avait progressé jusqu'à 15.000 euros (sans chute de 10% ou plus dans l'intervalle). Dans ce cas-là, c'est lorsque votre capital passera sous la barre des 13.500 euros que la vente se déclenchera.

On notera que la vente ne concerne pas nécessairement la totalité de l'investissement de départ. Il est possible de prévoir simplement d'alléger la mise à l'atteinte d'un seuil prédéfini. Ce qui vous permet de ne mettre à l'abri qu'une partie de l'investissement (par exemple 10% ou la moitié de la mise de départ), tout en restant investi sur le reste de votre épargne.

Des coûts inévitables et une réactivité perfectible

Le "stop loss" offre donc un filet de sécurité appréciable. Mais il n'est pas totalement dénué d'inconvénients. D'une part, il faut parfois consentir à des frais de gestion un peu augmentés pour pouvoir disposer de cette option. L'assureur le justifie par la surveillance nécessaire des marchés pour déclencher l'ordre. Ensuite, il faut choisir un stop loss qui correspond bien à la nature du placement. Par exemple, un stop de 5% n'est pas adapté à un placement lié aux marchés actions où la volatilité est naturellement forte: trop serré, la vente risquerait de se déclencher trop vite, faisant perdre à l'épargnant des opportunités de rebond.

En outre, le délai d'arbitrage n'est pas immédiat. "Le problème avec les fonds communs de placement (FCP – NDLR), c'est que leur valorisation est quotidienne, mais pas à la seconde", explique Philippe Parguey, directeur général de Nortia. "Dès qu'une compagnie d'assurance constate la baisse, elle déclenche l'option de vente... Sauf qu'entre le moment où le fonds franchit le seuil de vente et la vente, il peut se passer un jour, deux jours, voire plus. Et c'est bien là tout le problème", pointe l'expert. Car en cas de baisse brutale des marchés, ce délai de traitement peut générer, pour le détenteur du contrat, des pertes encore plus importantes que la limite fixée par le "stop loss".

Un point de vue que partage Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne. Selon lui, ces délais de gestion courant sur plusieurs jours n'ont rien d'étonnants.

"Les compagnies traditionnelles ne font pas de temps réel. Elles déclenchent des ventes de façon groupées car elles gèrent des milliards d'euros d'encours et qu'elles ne disposent pas des moyens techniques suffisants. Certaines fintech de l'assurance vie gèrent des enveloppes de pures actions, d'unités de compte et disposent d'une architecture informatique adaptée. Il s'agit d'assureurs en ligne par exemple. Mais ces derniers gèrent un volume d'encours moindre et parce qu'ils œuvrent sur

internet, l'automatisation est plus facile. Ce qui n'est pas le cas des acteurs traditionnels qui n'ont pas mis en place ces options dès le départ".

"Ce sont des options 'tarte à la crème'", renchérit Philippe Parguey. "Hyper judicieuses sur le papier, mais pas opérationnelles dans la réalité de l'assurance vie. Le souci tient principalement au fait qu'il est expliqué au client que dès lors qu'un certain seuil est franchi, on vend. Ce que le client traduit par: 'je ne perdrai pas plus que le seuil défini'. Il faudrait que les assureurs abandonnent ce levier car cette gestion quotidienne et non à la minute n'est pas suffisante".

Julie Cohen-Heurton

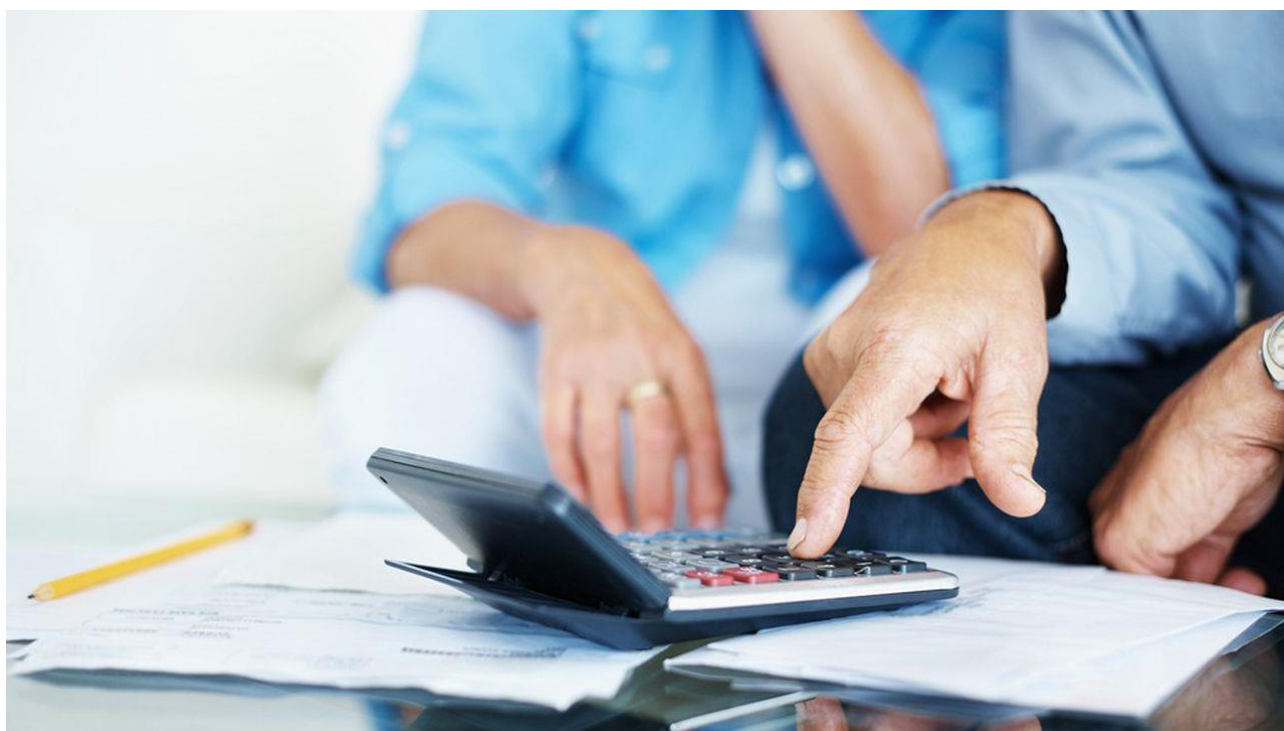
RETRAITE



ÉPARGNE RETRAITE POST-COVID : CINQ RAISONS D'OUVRIR UN PER

LES ÉCHOS | PAR LAURENCE DELAIN | LE 29 MAI 2020

Après un démarrage sur les chapeaux de roues en octobre dernier, le nouveau plan d'épargne retraite a connu un brutal coup de frein sous l'effet de la crise sanitaire. Pourtant les raisons de souscrire ce placement de long terme spécifiquement dédié au financement complémentaire de la retraite demeurent d'actualité. Explications.



Désormais, quelle que soit l'évolution de son parcours professionnel, le futur retraité pourra transférer ses droits retraite cumulés d'un réceptacle PER à un autre,

L'épargne retraite bénéficiera-t-elle du bond du taux d'épargne des Français qui, selon Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne, est passé « de 15 % avant la crise à 30 %, voire 35 % durant le confinement » ? Rien n'est moins sûr. Certes, nombre de Français ont profité de la chute de la Bourse pour prendre date sur les marchés (les achats d'actions françaises des particuliers ont quadruplé au mois de mars).

Mais, dans leur grande majorité, les épargnants privilégient la sécurité et la liquidité des dépôts à vue et des livrets bancaires (2,7 milliards d'euros de collecte pour le Livret A en mars, soit deux fois plus qu'en février) plutôt que de s'engager sur des horizons de long terme jugés trop incertains. Pourtant, au moins cinq arguments pérennes plaident en faveur du PER.

1 Un besoin structurel

Conscients de l'érosion des taux de remplacement (pourcentage du revenu d'activité conservé à la retraite), les Français sont, selon une enquête récente du Cercle de l'Épargne, « 72 % à estimer que leur pension sera insuffisante pour vivre correctement au moment de la retraite », indique Philippe Crevel. Et ils n'ont pas tort. Comme le résume Renaud Célié, directeur général adjoint du pôle financier du groupe Apicil, « la situation conjoncturelle induite par la grave crise sanitaire du Covid-19 ne remet nullement en cause notre besoin structurel d'épargne retraite complémentaire identifié de longue date et auquel la loi Pacte du 22 mai 2019 apporte une réponse pertinente avec le PER ».

Commercialisé depuis huit mois, le nouveau plan d'épargne retraite ouvert à tous « constitue un couteau suisse de l'épargne retraite à optimiser dans ses trois dimensions utilitaire, financière et fiscale », confirme Stéphanie Cohen, directrice générale du courtier en ligne Altap PROFITS, qui, convaincu du potentiel de ce plan, a maintenu le lancement de sa nouvelle offre début avril.

2 Une enveloppe retraite multicarrière

L'épargne retraite facultative n'a rien de nouveau. Cela fait plusieurs décennies maintenant que les particuliers ont, selon leur statut professionnel, accès à des contrats spécifiques - PERP (plan d'épargne retraite populaire, ouvert à tous), Préfon et assimilés (pour les fonctionnaires), Madelin (réservé aux travailleurs non salariés) et autres plans d'entreprise (Perco, article 83) -, bloqués jusqu'à la retraite et convertibles, à cette échéance, en un complément de revenus versé à vie (rentes viagères). Mais cet empilement complexe de solutions rigides n'a jusqu'à présent guère convaincu le grand public.

D'où l'idée de proposer avec le PER une « enveloppe retraite » unique aux règles harmonisées et assouplies. Susceptible d'être souscrit à titre individuel (auprès de son banquier, assureur, courtier, etc.) ou collectif (par l'entreprise pour le compte de ses salariés), le PER s'organise dans ces deux dimensions, autour de trois compartiments respectivement dédiés aux versements individuels volontaires ; aux primes d'épargne salariale (intéressement, participation et abondement de l'employeur) et aux cotisations obligatoires des régimes catégoriels d'entreprise. Désormais, quelle que soit l'évolution de son parcours professionnel, le futur retraité pourra transférer ses droits retraite cumulés d'un réceptacle PER à un autre moyennant des frais de transferts réduits (1 % pendant les cinq premières années de souscription puis 0 % au-delà).

3 Une souplesse inédite

Le PER gagne également en flexibilité. « On améliore sensiblement l'offre existante », glisse Renaud Célié. Certes, par définition, ce plan retraite PER reste un produit tunnel, bloqué jusqu'à cette échéance, mais il permet désormais au souscripteur de récupérer à terme le fruit du placement de ses versements individuels (et de ses primes d'épargne salariale) sous la forme d'un capital. « On peut toujours opter pour une rente viagère, mais le PER offre la possibilité de fractionner la sortie en capital dans le temps pour profiter d'un complément de revenu régulier sans aliéner l'épargne constituée pour autant, qui, si l'on décède prématurément, reviendra aux bénéficiaires désignés dans le contrat », remarque Alexandre Boutin, directeur adjoint de l'ingénierie patrimoniale du groupe Primonial, qui vient de lancer son nouveau plan retraite (PrimoPER).

Autre avancée, le PER est non seulement dénouable en cas d'accidents de la vie (décès du conjoint, invalidité, surendettement, fin de droits au chômage, liquidation judiciaire), mais il peut être « cassé » à tout moment, moyennant imposition, pour acheter sa résidence principale.

Zoom sur dix offres individuelles récentes de PER

	Nom de l'offre (assureur)	Réseau de distribution	Versement minimum	Frais sur primes	De gestion sur : • Fonds en euros • UC en gestion à horizon • UC en gestion libre	Frais sur rentes versées	Nombre d'UC proposées en gestion libre
Association d'assurés	Afer Retraite individuelle (Aviva)	Agents généraux Aviva, courtiers	750 € (50 € si versement mensuel)	3 % max. (jusqu'à 5 % pour certains supports immobiliers)	• 1 % • 1 % • 1 % (1,5 % pour la gestion mandatée)	3 %*	93
	Far PER (AXA France pour Agipi)	Agents AXA	100 €	5 % max.	• 0,75 % • 1,6 % • 1 %	5 € sur rente trimestrielle (2 € si rente mensuelle)*	58
Bancassurances	BNP Paribas Multiplacements PER (BNP Paribas Cardif)	Agents BNP Paribas	30 €	2,5 % max.	• 0,7 % • 0,7 % • 0,7 %	1,5 %	29
	Projection retraite (Suravenir)	Réseau bancaire Arkéa	300 €	2 % max.	• 0,9 % • 0,9 % • 0,9 %	0,9 % (sur encours des rentes)	63
Courtier en ligne	Linxea PER (avec Apicil)	Linxea	1.000 €	0 %	• 0,85 % • 0,6 % • 0,6 %	1,5 %	> 300
	Titres@Per (Altaprofits avec SwissLife)	Altaprofits	100 €	0 %	• 0,65 % • 0,84 % • 0,84 %	3 %*	679
Groupe mutualiste	Ambition Retraite Individuelle (AG2R La Mondiale)	Réseau salariés AG2R La Mondiale	68 €	3,9 % max.	• 0,7 % • 0,7 % • 0,7 %	3 %*	17
	Multi horizon Retraite (Macif)	Macif	150 €	1 %	• 0,6 % • 0,8 % • 0,8 %	1 % (+ 0,6 % par an sur encours)	15
Mutuelle spécialisée	PER individuel SMAvie (SMA VIE, professionnels du BTP)	SMA Vie	500 €	2,5 % max.	• 0,84 % • 0,84 % • 0,84 %	1 % max.*	15
	RES Retraite (Macsf, professions médicales)	Réseau salarié Macsf	200 €	3 % max.	• 0,5 % • 0,5 % • 0,5 %	3 %	17

* Les tables de mortalité servant au calcul de la rente sont garanties en phase de constitution.

4 Une gestion diversifiée au long cours

Afin d'inciter les souscripteurs de PER à profiter des vertus financières de la diversification dans le temps, la gestion par horizon s'impose par défaut. Pilotée en fonction de la durée qui sépare le souscripteur de l'âge de la retraite, cette gestion déléguée respecte une grille d'allocation d'actifs évolutive (dix ans avant la date de liquidation, la part de supports peu risqués grimpe progressivement pour devenir largement majoritaire), susceptible d'être affinée en profils de risque plus ou moins marqués.

Par ailleurs, tous les PER sont ouverts sur une large palette de fonds en euros et d'UC (unités de compte) investies en fonds mobiliers et immobiliers, voire même parfois en titres vifs (chez Altaprofits par exemple), laissée à la main du souscripteur, qui peut les arbitrer librement s'il le souhaite. « *Sur un horizon moyen-long terme, le PER ménage de belles opportunités de valorisation avec les points d'entrée actuels de marché* », note Alexandre Boutin. Dès lors qu'il est assorti de versements réguliers, « *le PER est un support d'investissement particulièrement adapté pour lisser sa performance au long cours en période de forte volatilité boursière* », juge Stellane Cohen. Certains comme l'Afer (en partenariat avec Rotschild & Co AM Europe et Aviva Investors France) proposent également des gestions mandatées conseillées par des sociétés réputées et la plupart des offres comporte des gammes ISR (investissement socialement responsable).

5 Une fiscalité attractive

A l'entrée, les souscripteurs de PER peuvent, comme ils le faisaient précédemment avec un Perp ou un Madelin, déduire leurs cotisations individuelles de leur revenu imposable dans des limites indexées chaque année sur le plafond annuel de la Sécurité sociale (32.419 euros et jusqu'à 76.100 euros pour les travailleurs non-salariés en 2020). Autre bonus, l'épargnant a la possibilité de profiter rétroactivement de ses plafonds de déductibilité non épuisés les trois années précédentes ainsi que de ceux de son conjoint. « *Ce large champ de déductibilité associé à la sortie en capital constitue pour les indépendants une véritable valeur ajoutée par rapport aux dispositifs Madelin* », relève Guillaume Rosenwald, directeur Assurance et services du groupe Macsf. D'autant que comme l'observe Alexandre Boutin, « *l'effet de levier fiscal qui est évidemment d'autant plus fort que l'on est soumis à une tranche d'imposition élevée de 30 % ou plus, se révèle très efficace en termes de capitalisation finale* ».

A la sortie l'épargne récupérée est imposable selon des modalités variables. Si le retraité touche un capital, cette somme sera (y compris en mode fractionné) soumise au barème de l'IR (impôt sur le revenu) hors plus-values, celles-ci étant taxées au PFU (prélèvement forfaitaire unique de 30 %, dont 17,2 % de prélèvements sociaux). S'il opte pour une rente viagère, elle sera fiscalisée sur la base du régime des pensions de retraite après abattement de 10 %, mais les prélèvements sociaux seront dus uniquement sur 40 % de la rente entre 60 et 69 ans et 30 % au-delà. Quant aux personnes peu ou non imposables, qui n'auront pas déduit leurs cotisations à l'entrée, elles profiteront à la sortie d'un capital défiscalisé (plus-values taxées au PFU) ou d'une rente imposée sur la base d'une assiette réduite (40 % ou 30 %) selon leur âge.

À NOTER

Crise sanitaire oblige, le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé fin avril « autoriser tous les travailleurs indépendants qui le souhaitent à débloquer leur réserve d'épargne retraite pour compléter leurs revenus ».

Laurence Delain



© Charles Thompson / Pixabay

La loi Pacte a boosté l'épargne retraite collective en 2019, selon l'AFG. Les PERECOL représentent la moitié de l'encours des nouveaux PER. 320 000 salariés en bénéficient déjà.

Le nombre d'entreprises équipées d'un plan d'épargne retraite collectif (**PERECOL** et **Perco**) a fait un bond de **22%** en 2019, par rapport à 2018, selon [l'enquête annuelle de l'Association française de gestion financière \(AFG\)](#). Une hausse significative, alors que le rythme de progression des années précédentes tournait autour de 2 ou 3%, rappelle le Cercle de l'épargne. Leur encours atteint désormais **20 milliards d'euros (+20%)**, dont **3 Md€ sur les nouveaux PER d'entreprise collectifs** (PERECOL), installés par la [loi Pacte](#) et lancés le 1^{er} octobre 2019.

Plus de **100 000 entreprises** et **320 000 salariés** bénéficient déjà du nouveau PERECOL, qui représente près de la moitié des encours sur les PER, dont le total s'élève à 6 milliards d'euros, indique l'AFG.

Collecte nette de 1,76 Md€ sur les Perco et les PERECOL

Les PERECOL et les Perco rassemblent 3,1 millions de bénéficiaires. Les versements sur ces dispositifs collectifs d'épargne retraite s'établissent à 2,9 milliards d'euros. Les rachats sont en progression de 14% à 1,16 Md€, mais la collecte affiche un solde positif de 1,76 Md€ (+5%). Près de la moitié des Perco et des PERECOL fonctionnent en gestion pilotée.

Le nombre d'entreprises équipées d'un plan d'épargne retraite collectif a augmenté plus que celui des entreprises équipées d'un PEE ou d'un PEI (des dispositifs d'épargne salariale classiques), qui a progressé de 11% l'année dernière. Cette hausse d'ensemble peut être attribuée, selon l'AFG, aux mesures portées par la loi Pacte, notamment la suppression ou la baisse du forfait social pour les PME.

PRÉVOYANCE



LE COVID-19, RÉVÉLATEUR DE BESOINS CROISSANTS POUR 6 MILLIONS DE SENIORS

LE FIGARO | AGNÈS LECLAIR | LE 19 MAI 2020

DÉCRYPTAGE - La crise fait émerger des pistes pour mieux répondre aux attentes d'une population de plus en plus nombreuse.



Alors que la France commence à se déconfiner, les initiatives se multiplient pour sonder les attentes des anciens et repenser les manières de les aider. *Laurence Kourcia/Hans Lucas via AFP*

S'il y a une certitude sur le «monde d'après», c'est que les seniors y seront de plus en plus nombreux. «Ce virus, véritable "arme anti-vieux", nous a obligés à réfléchir par catégories d'âge. Il a ainsi rappelé à la société et aux décideurs qu'il y avait 6 millions de personnes de 75 ans et plus en France. Un papy-boom qui n'en est qu'à son début. Cette crise sanitaire a aussi mis en lumière l'importance des personnes âgées mais aussi les failles de l'adaptation de notre société au vieillissement, les dysfonctionnements dans l'accompagnement des aînés», souligne le sociologue Serge Guérin.

Alors que la France commence à se déconfiner, les initiatives se multiplient pour sonder les attentes des anciens, repenser les manières de les aider ou prolonger des initiatives vertueuses. Avec, en toile de fond, l'espoir de voir aboutir une loi sur le grand âge et la dépendance, repoussée à maintes reprises par les précédents gouvernements. Coûteuse, elle avait d'ailleurs été promise par l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn pour 2020. Une consultation «Comment mieux prendre soin de nos aînés?» avait alors été organisée par le gouvernement. Avant que l'épidémie ne frappe la France de plein fouet...

Le Covid-19 a engendré une inquiétude sur des décisions médicales défavorables, qui ne donnent pas toutes leurs chances aux personnes âgées

Serge Guérin, docteur en psychologie

Les «états généraux de la seniorisation», organisés en mai par Serge Guérin, la docteur en psychologie Véronique Suissa et le chirurgien Philippe Denormandie, sonnent donc comme une

piqûre de rappel. Avec, à la clé, non pas un rapport sur l'épineuse question du financement de la perte d'autonomie, mais 52 propositions d'actions concrètes émises par une soixantaine d'acteurs du grand âge. Parmi eux, des soignants, des associatifs, des députés désireux de voir aboutir une nouvelle loi ou encore des anciens ministres comme Xavier Bertrand et Michèle Delaunay. Transmises à l'Élysée, ces pistes ont aussi fait l'objet d'un vote de quelque 8200 Français. *«Ce vote a fait ressortir une très forte demande du respect des personnes âgées jusqu'à leur dernier souffle. Le Covid-19 a engendré une inquiétude sur des décisions médicales défavorables, qui ne donnent pas toutes leurs chances aux personnes âgées»*, souligne Serge Guérin. La proposition de mise en place de commissions de réflexion éthique pour répondre aux situations complexes en Ehpad, notamment l'accompagnement de la fin de vie, a ainsi rassemblé 98% des votants.

Consulter systématiquement les aînés dans toutes les commissions sur le grand âge, faire appel à des groupes de «seniors testeurs» pour les projets d'urbanisme ou de services numériques: toutes les propositions visant à renforcer la participation active des seniors aux choix les concernant ont également remporté les suffrages. La prise en compte de leur point de vue comme de leur rôle apparaît d'ailleurs comme le fil conducteur de cette réflexion. *«Les personnes âgées sont partagées entre un sentiment de reconnaissance - parce que le pays s'est mis à l'arrêt pour les protéger - et de peur du déni comme lorsqu'un confinement prolongé des plus de 65 ans a été envisagé. Elles sont aussi inquiètes de voir les hôpitaux privilégiés par rapport aux Ehpad»*, analyse Serge Guérin.

Liens intergénérationnels

Parmi les bonnes pratiques apparues pendant cette crise, le renforcement des liens intergénérationnels est également plébiscité. Et pourquoi pas ancrer cette pratique grâce à la création d'un service civique pour les personnes âgées désireuses d'aider les plus jeunes?

Suivi des devoirs sur Skype, échanges familiaux sur WhatsApp... *«Pour garder le contact avec leurs enfants et leurs petits-enfants, nombre de personnes âgées ont réussi à dépasser le frein psychologique du numérique»*, souligne Hervé Sauzay, président de l'Institut français des seniors. Ainsi, près de 80% d'entre eux indiquent qu'ils utilisent plus les nouvelles technologies qu'auparavant, révèle un sondage* de l'institut. Un passage du troisième âge au 2.0 qui devrait se poursuivre après la crise.

Enfin, la lutte contre la solitude a constitué un des grands défis de ces derniers mois. Un défi qui a permis de révéler d'importantes ressources d'entraide. *«Cet élan a été particulièrement fort chez les jeunes, et non seulement favorisé par le chômage partiel. Il peut s'ancrer dans la société. Au départ, les jeunes bénévoles s'engagent pour se sentir utiles mais beaucoup restent car ils tissent des liens forts avec les personnes âgées»*, décrit Armelle de Guibert, déléguée générale des [Petits Frères des pauvres](#). Surtout les 20 à 40 ans, qui se sentent parfois plus proches des valeurs des anciens que de celles de leurs parents. Ils partagent le goût de la nature, de la cuisine, et apprécient leur liberté de parole, une qualité rare à l'heure de la mise en scène de sa vie sur les réseaux sociaux.

Quant aux Ehpad, parfois réticents à faire rentrer des bénévoles dans leurs murs, *«ils se sont rendu compte pendant cette période à quel point nous étions utiles»*, poursuit-elle. L'association, qui planche sur son propre rapport pour tirer les enseignements de cette période, interpelle: *«N'oublions pas que le manque de contacts, le sentiment d'abandon, est plus dangereux pour les personnes âgées que n'importe quel virus.»*

*Sondage en ligne sur un échantillon représentatif de 1630 personnes de 50 ans et plus.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE



L'ÉCONOMIE MONDIALE CRIE AU SECOURS

MAROC DIPLOMATIQUE | PAR NOURA MZAGHRANI | LE 28 MAI 2020



L'économie s'effondre suite à cette crise inédite

Les bouleversements causés par le Covid-19 impactent lourdement la sécurité sanitaire et économique des pays. Les retombées économiques de la pandémie touchent, en premier lieu, les personnes fragiles et les populations qui vivent dans la précarité et la pauvreté. Selon la Banque Mondiale, ce nouveau virus pourrait provoquer une perte financière d'un montant de 3.000 MM\$. Allons-nous atteindre le stade de la crise financière de 2008 ? Pourrions-nous faire face au pic de la pandémie ?

«Corona-crash» : les marchés financiers en repli

Des risques multiples pèsent sur différents secteurs à cause du nouveau coronavirus. Depuis son apparition, les marchés s'effondrent comme jamais, depuis 2008. Bourses, pétrole, tourisme... sont gravement touchés par cette épidémie, faisant chuter la croissance économique mondiale. D'après le spécialiste en questions économiques, Philippe Crevel, cette baisse «se nourrit des incertitudes concernant l'évolution de la pandémie et de ses effets sur l'offre ainsi que sur la demande... La baisse est également accentuée par l'échec des négociations entre la Russie et l'OPEP pour stabiliser les prix du pétrole».

Plusieurs experts et organismes internationaux affirment que le Covid-19 met l'économie mondiale en danger. Les restrictions à la circulation des biens et des services, et les mesures de réduction de la propagation de la pandémie (les fermetures d'usines, la suspension des vols et des imports/exports,...), ont provoqué une crise sans précédent dans le monde, notamment au sein des grandes puissances économiques. En effet, la décision d'annuler les voyages d'affaires, les Salons du tourisme entre autres, pour raison de santé publique, montre que des mesures draconiennes touchent à tous les secteurs.

Lors de la réunion du G20 Finances à Ryad, la directrice du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva a déclaré que «Le covid-19, une urgence sanitaire mondiale, a perturbé l'activité économique en Chine et pourrait mettre en péril la reprise mondiale». Pour sa part, Gita Gopinath, économiste en chef du FMI a alerté sur l'importance «d'empêcher qu'une crise temporaire ne nuise, de façon irrémédiable, à des personnes et des entreprises en raison de pertes d'emplois et de faillites». Face à la menace du coronavirus, tous les pays du monde se préparent et élargissent leurs dispositifs de surveillance. Ainsi, la quarantaine est imposée aux citoyens venant de pays considérés à risque.

Evolution du cours de pétrole à l'ère du Covid-19

La situation actuelle quant à la gestion de la pandémie peut avoir des répercussions économiques négatives, notamment sur la production du pétrole. Depuis l'apparition du virus, les cours ne cessent de baisser en Asie (le baril de Brent de la mer du Nord a atteint, le 16 mars 2020, -30 \$). La pandémie a impacté également les relations entre les Pays de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole). Dernièrement, l'Arabie Saoudite a procédé à sa plus grande réduction depuis une vingtaine d'années. Les cours du pétrole se sont réduits à plus de 30% en Asie, ce qui représente la chute la plus rude depuis la guerre du Golfe de 1991. Par ailleurs, les Bourses mondiales ont également dégringolé. Le 13 mars 2020, les bourses européennes ont vécu une journée cauchemardesque malgré les mesures prises par les banques centrales (-10,15% à Paris, -10% à Francfort, Dow Jones -11,84%).

Rappelons que l'OPEP a tenu une réunion, le 6 mars 2020, à Vienne pour gérer la situation actuelle du marché pétrolier. Ce dernier est fortement affecté puisque, pour rappel, la Chine, où les effets sanitaires et économiques se sont fait sentir en premier, est le plus gros importateur de pétrole au monde, avec près de 14 millions de barils par jour, soit 14% de la consommation mondiale.

Le Covid-19 resserre l'étau sur les professionnels du secteur touristique

La propagation du nouveau coronavirus a engendré des annulations de voyages pénalisant fortement le secteur touristique, notamment en Europe, nouveau foyer épidémique, à ce jour. Selon le président de la République française, Emmanuel Macron, «L'Europe doit réagir fort et vite par la relance économique». Le secteur, mis à rude épreuve, pourrait subir une perte entre 30 et 50 MM\$, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Une chose est sûre, c'est que si la pandémie perdure, les pertes des professionnels touristiques, cette année, vont lourdement peser sur leurs activités. L'institution onusienne table sur une décroissance de 1% à 3% au titre de l'année de 2020, alors qu'elle prévoyait une croissance de 3% à 4%, avant le début de la pandémie. Ces prévisions constituent les premières évaluations par l'institution de l'impact de la pandémie sur le tourisme mondial.

La fermeture des frontières : bonne ou mauvaise idée ?

La stabilisation géopolitique est remise en cause par la pandémie. Avec la fermeture des frontières et le confinement des plus grandes puissances, les relations internationales s'affolent. Les pays africains ont aussi fermé leurs frontières et suspendu toutes les liaisons aériennes et maritimes.

En Europe, le Président de la République française, Emmanuel Macron, a annoncé l'arrêt de tous les déplacements pendant au moins 15 jours, puis jusqu'au 15 avril, et les voyages entre les pays non européens et les pays de l'UE durant plus que 30 jours. De son côté, Donald Trump a interdit aux Européens d'entrer aux Etats-Unis pour 30 jours. Ces mesures censées endiguer la pandémie ont impacté négativement les grands marchés mondiaux. Pour le cas de la Chine, elle a réussi timidement à surmonter ces mesures draconiennes. La semaine du 9 au 15 mars, le pays a affirmé avoir «pratiquement jugulé» le coronavirus. Certes, ces mesures préventives vont endiguer la propagation de la pandémie, mais les perturbations des relations économiques et politiques entre les grandes

puissances menacent de faire dérailler l'économie mondiale. Jusqu'à quand cet arrêt des activités économiques ? Les pertes financières vont-elles dépasser les pertes humaines ?

« L'ONU TABLE SUR UNE DÉCROISSANCE DE 1% À 3% AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 »

Le coup de massue pour le transport aérien ?

Les premiers dégâts dans le transport aérien se font également ressentir. La panique générale et les mesures prises par les gouvernements ont conduit à la faillite, début mars, d'une importante compagnie aérienne européenne à bas prix, Flybe, et mènera probablement à d'autres cessations d'activités de compagnies qui étaient déjà fragilisées. Le site IATA annonçait, il y a quelques semaines, que la propagation de l'épidémie pourrait coûter jusqu'à 113 milliards de dollars de pertes. Une analyse de la société spécialisée Forwardkeys révélait que les réservations, en Europe, avaient déjà baissé de 23.7%, entre le 20 janvier et le 22 février. Fin février, la situation s'était aggravée puisque le nombre de réservations du monde vers l'Europe avait chuté de 79%. Mais à présent, depuis la fermeture des frontières successives et le confinement mondial notamment de l'Europe, le scénario pourrait être bien plus catastrophique et la situation s'aggrave au fur et à mesure que le virus se propage. La compagnie Alitalia avait, d'ores et déjà, publié un appel à manifestation d'intérêt pour son rachat, «les entreprises ou Fonds intéressés ont jusqu'au 18 mars pour exprimer leur intérêt pour la compagnie», en difficulté et qui accumule les pertes depuis des années. La compagnie Norwegian était, quant à elle, fortement fragilisée suite aux accidents mortels, en Ethiopie et en Indonésie, et pourrait éprouver davantage de difficultés à repasser au vert. A ce stade, plusieurs pays penchent vers la nationalisation de certaines compagnies, comme c'est le cas de Rome qui tente de sauver Alitalia de la faillite.

Le nouvel
Economiste

LES ENTREPRISES ZOMBIES

LE NOUVEL ÉCONOMISTE | PAR PHILIPPE PLASSART | LE 26 MAI 2020 [EXTRAITS – ARTICLE RÉSERVÉ AUX ABONNÉS]

L'heure de vérité d'une deuxième vague de restructurations sonnera inévitablement tôt au tard



©thanakorn_kotpootorn

L'enfer est pavé de bonnes intentions. La gestion de la crise du Covid-19 et de ses dégâts économiques est une nouvelle illustration de l'adage luciférien. Une fois n'est pas coutume : puissance publique et autorités monétaires n'ont pas perdu une minute pour venir au secours des entreprises, victimes collatérales de la pandémie du fait du confinement, une réactivité dont tout le monde ne peut que se féliciter.

Mais le remède n'est toutefois pas sans inconvénient, car l'ouverture dans l'urgence absolue des vannes financières risque malheureusement de compromettre la vigueur du rebond post-crise, ce dont s'inquiètent de plus en plus d'experts. Les entreprises qui auront été sauvées vont en effet devoir rembourser tôt ou tard le monceau de dettes accumulées qu'elles auront contractées. Au risque pour celles qui sont les moins en forme de vivoter et de ne devoir leur survie qu'au maintien de taux d'intérêt au voisinage de zéro. Selon Patrick Artus, l'économiste en chef de Natixis, la proportion de ces entreprises zombies, à la viabilité mal assurée, devrait s'accroître de plus d'un tiers, passant en Europe de 13 % avant la crise à plus de 20 %.

“Les entreprises qui auront été sauvées vont devoir rembourser tôt ou tard le monceau de dettes accumulées qu'elles auront contractées. Au risque pour celles qui sont les moins en forme de vivoter et de ne devoir leur survie qu'au maintien de taux d'intérêt au voisinage de zéro.”

Autre inconvénient notable : ces mesures de soutien, à défaut d'être ciblées, ont pour conséquence de différer [...]



© Can Stock Photo / focalpoint

LE POINT ECO – La question de l'aide de l'Union européenne aux États membres en proie à la crise est sur le devant de la scène depuis le début du mois d'avril. De manière assez traditionnelle, le couple franco-allemand a présenté le 18 mai un plan qui devra être avalisé par les 25 autres membres de l'Union. Angela Merkel et Emmanuel Macron ont annoncé la création dans le cadre du budget européen d'un fond de relance doté de 500 milliards d'euros qui sera destiné à « soutenir les pays et les secteurs les plus touchés ». Cette enveloppe s'ajoute aux 540 milliards d'euros de prêts à l'économie (essentiellement via le biais du Mécanisme européen de stabilité et de la Banque européenne d'investissement) qui avaient déjà été présentés le 9 avril dernier.

Le plan franco-allemand prévoit une forme de mutualisation des dettes tout en évitant la création d'eurobonds source de division entre les États d'Europe du Nord et les États d'Europe du Sud. La Commission émettra donc des obligations sur les marchés financiers via le « EFSM » (Mécanisme européen de stabilisation financière). Les sommes ainsi collectées seront redistribuées par l'intermédiaire du budget européen aux secteurs économiques (notamment transport aérien, tourisme, santé, etc.) et aux pays en difficulté (Italie et Espagne notamment). À travers cet accord, Angela Merkel a évité la création d'obligations européennes et d'un fonds d'investissement spécifique, et Emmanuel Macron a obtenu un dispositif de mutualisation de l'aide. Le plan contourne, par ailleurs, habilement l'interdiction pour la Commission européenne de s'endetter. En effet, il prévoit que *« chaque pays se porte effectivement garant de cet emprunt à hauteur de son poids dans l'économie européenne, mais il n'y a pas de garanties conjointes. »* Si l'un des membres se retrouve dans l'incapacité de rembourser ses dettes alors, les autres ne seront pas obligés de pallier. En cas de défaut, l'Union européenne sera en revanche contrainte d'en imputer le montant au sein de son budget.

De nombreux projets

Le mécanisme choisi est différent de celui de la politique monétaire de la BCE qui aboutit à une forme de solidarité indirecte. Le récent rappel à l'ordre de la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe et l'idée selon laquelle la BCE ne pouvait pas indéfiniment poursuivre cette politique de monétisation des dettes a accéléré l'élaboration d'un plan de création d'un outil de solidarité budgétaire.

Le plan franco-allemand devra être accepté par les 25 autres États. Certains d'Europe du Nord emmenés par les Pays-Bas ont déjà émis des réserves. Au-delà des négociations complexes qui s'ouvrent, ce plan ne pourra certainement pas entrer en vigueur avant début 2021. D'ici là, les États membres devront s'entendre sur la clef de répartition des dépenses et les projets à financer. Entre la santé, l'environnement, l'éducation, l'emploi, le digital, les infrastructures, les projets ne risquent pas de manquer.



Philippe Crevel

La nouveauté de ce plan est la possibilité pour la Commission européenne de s'endetter, mais l'aspect fédéral de cette mutualisation est légèrement atténué par la prise en garantie des sommes empruntées pour leur compte par les États membres. L'Allemagne et la France ont indiqué que ces dépenses devraient bénéficier aux États les plus en difficulté comme l'Espagne ou l'Italie ainsi qu'à des secteurs mis à rude épreuve avec la crise sanitaire. Si dans les faits, la répartition des 500 milliards d'euros n'a pas été effectuée au prorata des PIB des États membres, celle-ci devra néanmoins en tenir

compte. L'Allemagne qui avait peur d'être engagée dans un financement sans limites des États dispendieux de l'Europe du Sud s'en tire bien. Ces derniers ont la garantie d'avoir accès à des crédits à des taux plus bas que ceux qu'ils connaissent à l'heure actuelle. La Commission européenne aura-t-elle la capacité à sélectionner les projets à financer ou la règle du saupoudrage traditionnel s'appliquera-t-elle ? La réalisation d'investissements structurants permettant d'améliorer la compétitivité de l'ensemble de l'Union européenne devrait être privilégiée. La création de voies ferrées dédiées au fret, la modernisation des ports comme celui du Havre, le développement des énergies renouvelables sont autant de domaines pouvant justifier un financement européen.

Analyse

Le gouvernement doit préciser dans la semaine les contours de la prochaine étape du déconfinement, prévue le 2 juin. Le degré d'incertitude auquel sont confrontés les décideurs politiques et économiques est inédit. Une situation qui exige des débats, de la transparence et de l'humilité.



Le premier ministre Edouard Philippe, lors d'une conférence de presse concernant les détails de la fin du confinement, à Paris le 7 mai. ELIOT BLONDET/POOL/REA

Depuis maintenant dix semaines, le pouvoir doit trancher entre liberté, sécurité sanitaire et intérêts économiques. Le tout dans un brouillard complet. Aucun scientifique ne peut se prononcer de manière définitive sur le retour d'une deuxième vague épidémique ou la création d'un vaccin. Bien malin serait le commentateur capable d'anticiper la reprise, ou non, de la contestation des gilets jaunes. Et quel économiste saurait prédire l'arbitrage des Français entre épargne et consommation dans les semaines à venir ?

Pas de prévisions de croissance

Même les professionnels de la prévision ont lâché l'affaire. « *Nous avons choisi de ne pas publier mi-mars nos prévisions de croissance pour le premier semestre 2020 et nous nous interrogeons encore sur le fait de procéder à notre exercice habituel de réactualisation en juin* », assure Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee.

En ces temps troublés, l'institut a préféré se livrer, tous les quinze jours et non plus tous les trois mois, à un exercice inédit : celui de la mesure de l'activité en temps réel.

La théorie économique s'est penchée depuis longtemps sur la différence entre risque et incertitude. Le premier est connu et identifié et donne lieu à un calcul de probabilité. Quand la seconde survient, il n'est même plus possible de sortir les calculettes. « *On n'a jamais atteint un tel niveau d'incertitude, même pas pendant la crise de 2008* », estime Christian Gollier, directeur général de la Toulouse School of Economics.

La nécessité de trancher

Face à la menace, « *le réflexe de tout individu est de s'arrêter et d'évaluer la situation, avant de repartir ou de prendre la fuite* », assure la chercheuse Marie-Claire Villeval, spécialiste d'économie comportementale. Les ménages s'arrêtent de consommer et les chefs d'entreprise d'investir. Les décisions sont remises à plus tard.

Un luxe que les gouvernants ne peuvent pas se permettre. Il va bien falloir trancher, dans les heures ou les jours qui viennent, sur le fait de savoir si tous les élèves vont reprendre les cours, les restaurants rouvrir et les Français pouvoir se déplacer au-delà des 100 km. Comme il a fallu trancher sur le confinement... et le rythme du [déconfinement](#).

Changement de ton

L'exécutif - tout comme les Français dans leur ensemble - a dû composer avec l'aléa et a fini par l'intégrer dans son discours. Le changement de ton entre l'intervention martiale du président Macron qui répète, le 16 mars, le terme de « *guerre* » et la présentation de la première étape de déconfinement par Édouard Philippe, le 28 avril à l'Assemblée nationale, est à cet égard révélateur.

Le premier ministre emploie le conditionnel, insiste sur des termes comme « *ligne de crête* » ou « *prudence* ». Le pouvoir a même su retourner l'incertitude à son avantage, par exemple pour désamorcer les critiques de l'opposition. « *J'ai été frappé depuis le début de cette crise par le nombre de commentateurs ayant une vision parfaitement claire de ce qu'il aurait fallu faire* », ironise ainsi Édouard Philippe.

Le philosophe Jean-Claude Monod souligne la différence de style avec Angela Merkel qui a, dès le départ assumé une part d'incertitude en s'adressant aux Allemands. « *Elle a une culture scientifique qui la dispose sans doute mieux à intégrer cette donnée* », estime-t-il.

Pragmatisme et adaptation

Secrétaire d'État en charge du tourisme, en première ligne pour sauver un secteur crucial de l'économie, Jean-Baptiste Lemoyne justifie l'évolution de la tonalité du discours politique. « *Dès le début, nous savions qu'on ne savait pas tout. Mais dans un État centralisé comme la France, la verticalité s'imposait pour prendre de mesures fortes. Maintenant, c'est différent, dans la reconquête progressive de notre liberté : on fait un pas, on évalue, puis on fait un autre pas...* »

Dans cette période où le politique avance à vue, « *le logiciel macroniste du pragmatisme et de l'adaptation s'est avéré assez efficace*, estime Jean-Claude Monod. *Il peut faire valoir une approche non dogmatique comme un atout pour conjuguer des impératifs très contradictoires.* »

Défaut de transparence

En revanche, l'exécutif n'a pas échappé à la critique sur le manque de transparence. Un reproche formulé notamment par l'ancienne ministre de l'écologie sous le quinquennat de François Hollande, la députée Delphine Batho. « *Dans des situations d'attentats, les pouvoirs publics savent communiquer, dire ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas. Sur les questions écologiques ou sanitaires, on ne sait pas dire de manière clinique, factuelle, ce qu'il en est* » regrette l'élue, faisant référence notamment à l'accident de l'usine [Lubrizol](#), survenu à Rouen en septembre dernier.

Le choix concomitant, mi-mars, de fermer les restaurants et de maintenir le premier tour des [élections municipales](#), ainsi que la communication évolutive sur l'utilité des masques a introduit dans l'opinion un double soupçon d'incohérence - voire de mensonge - alors même que la confiance est essentielle pour affronter l'inconnu.

Le besoin de débats

Cette crise inédite aura aussi révélé les difficultés du système politique français à créer du consensus. Delphine Batho déplore ainsi le manque de considération pour les parlementaires, illustré par l'absence de délai de réflexion entre la présentation du plan de déconfinement et le vote des députés. « *En temps d'incertitude, le débat et la recherche d'unité ne sont pas une perte de temps, mais au contraire un gage d'efficacité* », estime-t-elle. Le chef du gouvernement a rappelé, le 28 avril, que la Constitution ne lui imposait pas de présenter son plan devant le parlement comme il avait choisi de le faire. « *Il faudra, demain peut-être, corriger ce défaut* », a-t-il concédé.

Tous les mardis, Jean-Baptiste Lemoyne réunit en visioconférence environ 80 professionnels du secteur du tourisme. Une instance statutaire transformée en « *outil de gestion de crise* » dit-il. Face à l'incertitude, entraîner l'ensemble de la société est, avec la transparence, une autre façon selon lui de susciter l'adhésion. « *Confrontés à leurs propres désaccords, les acteurs peuvent s'appuyer sur l'arbitrage politique qui est aussi là pour mettre en garde contre toute précipitation. Un choix de rouvrir trop vite des établissements peut avoir des conséquences graves* », relève-t-il.

Devoir d'humilité

« *En 2008, les économistes ont été critiqués pour ne pas avoir vu venir la crise et ne pas être capables de se mettre d'accord sur la façon d'en sortir*, rappelle Marie-Claire Villeval. *Aujourd'hui, ce sont les médecins qui sont critiqués, pour les mêmes raisons. Cette crise aura peut-être la vertu de montrer de manière spectaculaire que les scientifiques eux-mêmes sont plein d'incertitudes. Qu'au fond, on ne sait pas grand-chose !* » Comme en écho, Édouard Philippe l'a admis lui-même : « *Cette crise sanitaire renvoie décidément tout le monde à un devoir d'humilité* ».

Des décisions attendues

Le premier ministre, Édouard Philippe, doit annoncer cette semaine les modalités de la deuxième phase du déconfinement, qui débute le 2 juin.

Sera précisé quelles régions restent en rouge et lesquelles passent en vert, le retour des lycéens en établissement scolaire, les conditions de réouverture des cafés et restaurants et la levée ou non des restrictions de circulation au-delà de 100 km.

Des annonces sont par ailleurs attendues dans la semaine concernant les grandes vacances.

Le gouvernement doit préciser l'évolution des règles de la prise en charge du chômage partiel à partir du 1^{er} juin.



Siège de la BCE à Francfort – © Can Stock Photo / teshimine

Depuis le début la crise sanitaire, les banques centrales sont à la manœuvre pour assurer leur rôle de gardiennes de la sphère monétaire et financière. Par leurs politiques, elles jouent également un rôle économique indéniable comme l'a souligné de manière négative la Cour constitutionnelle allemande. En maintenant ou en abaissant leurs taux d'intérêt et en opérant de vastes programmes de rachats, elles permettent aux États de s'endetter pour atténuer les effets du confinement. Elles sont, en outre, des acheteurs des dettes des entreprises contribuant, de ce fait, au financement de l'économie réelle. Leur bilan est de plus en plus constitué de titres obligataires privés et publics.

L'orthodoxie monétaire des années 1980/1990 a été abandonnée. Les banques centrales ont dépassé leur mission de contrôle de l'inflation pour devenir des acteurs de la vie économique. La crise des subprimes avait déjà battu en brèche les règles monétaristes.

Faciliter le financement des entreprises

L'encours d'actifs détenu par la Réserve Fédérale (FED) était ainsi passé de 500 à plus de 1 000 milliards de dollars entre 2007 et 2010. Pour la zone euro, la mutation a été plus tardive. La mise en œuvre de la politique monétaire non conventionnelle date de 2015. En cinq ans, l'encours de dettes publiques détenu par la BCE est passé de 200 à plus de 2 000 milliards d'euros. Les nouveaux objectifs des banques centrales sont d'éviter la perte de solvabilité des États qui serait provoquée par la hausse des taux d'intérêt à long terme. Depuis 2009, que ce soit aux États-Unis ou en Europe, les taux à 10 ans des titres publics sont en baisse constante. Les banques centrales veillent également à faciliter le financement des entreprises dans les périodes de restriction du crédit. Avec la crise du

Covid-19 qui se traduit par un assèchement des ressources et un accroissement pour les États ainsi que par le recul de l'activité pour les entreprises, les banques centrales sont, de ce fait, sollicitées, sur des montants sans précédent, 2 000 milliards de dollars pour la FED et 1 000 milliards d'euros pour la zone euro. Ces montants sont à mettre en parallèle avec le montant potentiel des déficits publics pour 2020, plus de 17 % du PIB pour les États-Unis, plus de 8 % pour la zone euro en lien avec de possibles reculs du PIB de 6 à 10 points.

Directement ou indirectement, les banques centrales et les États sont interdépendants. Le processus de monétisation des dettes publiques qui s'est accéléré avec la crise sanitaire a fait voler en éclat l'ancien cadre. Ce cadre était déjà une illusion. A preuve le ralentissement économique de 2019 qui s'était traduit par des injonctions de Donald Trump sur la FED afin qu'elle baisse ses taux directeurs et par les pressions amicales des États européens sur la BCE pour engager de nouveaux programmes de rachats d'obligations. L'indépendance des banques centrales semble donc avoir vécu. Elles sont désormais obligées d'assurer la solvabilité budgétaire des États. Si les États augmentent leurs dépenses, elles sont contraintes de prendre part à cette politique, signifiant de la sorte qu'elles sont dépendantes du ou des gouvernements. Cette situation est à l'opposé des principes allemands de banque centrale indépendante qui avaient été inscrits dans le marbre du Traité de Maastricht. Lors de son élaboration, les Allemands avaient imposé notamment aux Français le principe d'une indépendance stricte avec l'impossibilité pour les gouvernements ou la Commission européenne d'adresser toute injonction ou pour la Banque centrale d'intervenir dans le champ économique des États. C'était alors le prix à payer pour la disparition du deutsche mark. Aux États-Unis, l'indépendance de la banque centrale n'est pas inscrite dans les Tables de la loi. C'était une pratique qui avait, en outre, comme limite que la FED prend en compte l'emploi parmi ses indicateurs pour établir sa politique monétaire.

De l'ombre à la lumière

La question de l'officialisation du nouveau rôle des banques centrales ne posera guère de problèmes aux États-Unis, au Royaume-Uni ou au Japon. En revanche, au sein de la zone euro, ce sujet est un facteur de divisions. Ne disposant pas d'un réel budget d'intervention conjoncturel, la zone euro ne dépend, pour le moment, que de la banque centrale, pour atténuer les effets de la crise sanitaire, en particulier pour les pays les plus fragiles. La remise en cause des mécanismes de soutien monétaire constituerait une véritable menace. Angela Merkel a affirmé devant le Bundestag, mercredi 13 mai, qu'une plus grande intégration de la zone euro était indispensable. La Chancelière estime que les États membres doivent prendre plus de responsabilités et ne pas s'en remettre seulement à la Banque centrale européenne et à son programme de rachat de dettes publiques. Elle répond aux juges constitutionnelles de Karlsruhe par le haut. Devant assurer la Présidence de l'Union européenne, à compter du 1^{er} juillet, elle a fait référence à Jacques Delors pour préciser ses intentions « *nous ne devons pas oublier ce que Jacques Delors disait avant l'introduction de l'euro : il faut une union politique, une union monétaire ne suffira pas* ».



Philippe Crevet

La crise économique en Europe ne pourra être surmontée que si l'Allemagne assume son rôle de leader, ce qui suppose a contrario que les autres États membres l'acceptent. Pour des raisons historiques liées à la Seconde Guerre mondiale et à la réunification, l'Allemagne n'a jamais souhaité

occuper la place qui est la sienne en raison de son poids économique et de son histoire. Pour de nombreux experts non français, l'Union européenne, surtout depuis le départ du Royaume-Uni, est sur le plan économique, la zone d'influence allemande. Jusqu'à maintenant, les autorités de Berlin ont privilégié une diplomatie en creux jouant sur les rivalités ou les antagonismes des uns et des autres.

Quand Emmanuel Macron s'était lancé dans un projet de refondation de l'Europe, la Chancellerie avait appuyé en sous-main la démarche de plusieurs États d'Europe du Nord et de l'Est qui demandaient à la France de régler en premier lieu ses déficits. Le passage de l'ombre à la lumière n'est pas, en diplomatie, un acte facile surtout après une longue période de discrétion. Les événements en cours et la nécessité des Européens à s'entendre peuvent y contribuer.



DONS DE CONGÉS PAYÉS : COMMENT LA FINANCIARISATION DU CAPITALISME A PIÉGÉ LES SALARIÉS,
TOUTES CATÉGORIES SOCIALES CONFONDUES

ATLANTICO | INTERVIEW DE PHILIPPE CREVEL ET DE JEAN-PHILIPPE DELSOL | 14 MAI 2020



© SEBASTIEN BOZON / AFP

DÉMAGOGIE ?

Si personne ne doute de l'intérêt de se montrer solidaire avec ceux qui ont été en première ligne, dans un pays aussi étatisé de la France, il est absurde que cette mesure ne concerne pas l'Etat mais le privé.

Atlantico.fr : Le gouvernement s'est dit favorable à la proposition de certains députés LREM quant à la démarche des dons de congés payés au personnel soignant.

En réduisant les "invisibles" aux aide-soignants, éboueurs etc., incontestablement nécessaires et méritants, au détriment des cadres supérieurs et autres cols blancs, indispensables sous un autre rapport, le gouvernement ne fait-il pas preuve d'une certaine démagogie ? Dans une économie largement financiarisée et mondialisée, y a-t-il encore des "indispensables" et des "dispensables" ?

Jean-Philippe Delsol : Il ne me paraît pas choquant qu'un employeur puisse offrir à ses salariés une prime en argent ou, à son choix, en nature sous forme de congés supplémentaires. Il faut bien sûr que ce soit à son choix ; Sinon, chacun comprendra que l'Etat fait cette offre pour remercier le personnel hospitalier sans que ça lui coûte. Le problème reste que le confinement a dû être imposé parce que notre système sanitaire était impréparé : pas suffisamment de tests, de masques, de lits de réanimation, de personnel... En donnant des congés supplémentaires à ses personnels hospitaliers, l'Etat va dégarnir les équipes au moment peut-être où elles devront faire face à la demande de tous ceux qui ne se sont pas fait soigner pendant l'état d'urgence sanitaire pour leurs

maux autres que le coronavirus. Cette mesure mettra alors les hôpitaux en difficulté. Est-ce la bonne solution ?

Le vrai problème posé à l'occasion de ce projet d'allocation de prime est celle de savoir si la gestion des hôpitaux doit être publique ou privée. Hélas, le système public français de santé a fait la démonstration de ses faiblesses durant cette épidémie. Ce système est trop centralisé, bloqué par des gestions administratives et politiques, des jalousies entre grands pontes et le statut de la fonction publique qui n'incite pas optimiser l'organisation du travail et son efficacité. Les pays qui s'en sont mieux sortis, souvent sans confinement ou avec un confinement léger, sont ceux où le système de santé est largement décentralisé, concurrentiel, souvent privatisé : la Corée du Sud, Taiwan, l'Allemagne...

Philippe Crevel : D'un côté, les invisibles, de l'autre les nantis, d'un côté les indispensables, de l'autre les inutiles, d'un côté les élites, de l'autre les premières lignes, d'un côté les premiers de cordée, de l'autre les sans grades.... Cette classification est humiliante pour les uns et les autres. La division du pays en strates, en catégories, nourrit le populisme. Quand plus rien ne rassemble, quand plus rien ne fait creuset, la nation perd toute signification. Ces divisions conduisent à une montée aux extrêmes des positions et alimentent les sentiments révolutionnaires. Un pays, une entreprise fonctionne sur la notion de communauté de destin. Tout le monde contribue en fonction de ses compétences, de ses mérites et doit en recevoir une juste rétribution. Les Français sont égaux tout en étant attachés à leurs privilèges ce qui nourrit les frustrations, les rancœurs. Les riches sont perçus bien souvent comme des rentiers vivant sur le dos des autres ; ils sont devenus les nobles des temps modernes que voués à être raccourcis. L'apport des dirigeants, des responsables économiques n'est plus reconnu en France. Si les inégalités sont, en France, après impôts et prestations sociales, parmi les plus faibles de l'OCDE, elles sont très mal supportées. Le ralentissement de l'ascenseur social explique certainement cette situation. Le nombre de diplômés a explosé en France au moment où les salaires stagnaient et où le niveau des emplois se dépréciaient. Le choix collectif d'un niveau élevé, le plus élevé en Europe voire au monde de dépenses publiques, conduit à un niveau de vie qui, depuis une dizaine d'années, se dégrade pour une part non négligeable de la population. Dans un pays où tout remonte au sommet, où la déresponsabilisation cohabite avec l'infantilisation, l'Etat est sommé de tout régler tout étant voué aux gémonies. Par le jeu de primes, de jours de congés, l'exécutif essaie de rattraper maladroitement des années d'errements dans la gestion des fonctions publiques. Le risque est d'augmenter un peu plus les ressentiments. Tout le monde peut à tort ou à raison qu'il a été touché par la crise du covid-19 et peut prétendre bénéficier d'une récompense....

Vu la situation fiscale de la France, quelle est la pertinence économique d'une mesure qui permet aux salariés du privé de donner des congés payés à certains autres salariés ? N'est-ce pas à l'Etat que devrait revenir cette charge ?

Jean-Philippe Delsol : Les primes envisagées seront accordées in fine avec l'argent des Français qui payent toujours directement ou indirectement, par l'impôt, les charges du système de santé français. L'Etat, c'est nous, c'est vous. C'est toujours vous ou nous qui payons. Il pourrait aussi y avoir des primes dans le secteur privé. La question est de savoir si elles seront appropriées, justes. Ce qui renvoie à la première et à la dernière question.

Philippe Crevel : Le Gouvernement a appelé, en pleine crise du covid19, les Français à donner aux hôpitaux. En période de déconfinement, il souhaite que des dons de jours de congés payés soient effectués. C'est sympathique mais pas très sérieux. La question n'est pas financière. Les dépenses de santé figurent, en France, parmi les plus élevées de l'OCDE. La France dépense plus en la matière que les Allemands. Pour le personnel soignant, le problème n'est pas le financement de leurs jours de congés mais la possibilité de les prendre. Du fait du caractère très compartimenté des hôpitaux, il est difficile de relever les personnels travaillant dans les services de réanimation ou aux urgences. Les infirmiers, les aides-soignants ont accumulé, ces dernières années, de nombreux jours de récupération qu'ils ne peuvent pas prendre. Le geste généreux du don de jours de congés ne résoudra pas les dysfonctionnements. Il s'agit d'un cautère sur une jambe de bois.

Une telle mesure ne risque-t-elle pas de mettre les professions et catégories sociales en concurrence selon leurs différents mérites ? À qui profiterait, en définitive, cette mesure ?

Jean-Philippe Delsol : Une saine compétition est toujours bonne, elle favorise l'émulation. Mais la concurrence n'est bonne que si elle avantage les meilleurs, ceux qui font le plus d'efforts, qui sont les plus serviables, les plus travailleurs... S'il s'agit de favoriser aussi ceux qui s'en sont sortis au moindre effort, c'est injuste. Or le risque est bien celui-ci. Parce que les personnels hospitaliers sont fonctionnarisés en France, sans aucun motif légitime, et si des primes sont accordées, en nature ou en argent, elles le seront alors bien entendu à tous les personnels indépendamment des mérites de chacun, fonction publique oblige. Alors que dans le privé, dans les cliniques par exemple, on peut attribuer des primes en fonction du travail et du mérite de chacun, ce qui n'est que justice et ce qui favorise l'ardeur au travail, l'assiduité, la gentillesse à l'égard des clients que sont les patients... Mais la doxa est aujourd'hui que tous les personnels hospitaliers ont été des héros et peut-être pour certains d'entre eux des saints ! Ce n'est pas vrai. Beaucoup ont fait un travail remarquable, ont été diligents, parfois exceptionnels. Mais d'autres ont juste travaillé et ils croient avoir été des héros parce qu'ils ne savaient plus ce que c'était que travailler. Il faudrait donc pouvoir faire la part des salariés primables et de ceux qui ne le sont pas. Sinon, c'est une discrimination de plus au profit des moins bons. Pour ce faire il faudrait supprimer le statut de la fonction publique hospitalière qui n'a aucun sens. Pourquoi une infirmière ou un médecin ont un statut de fonctionnaire dans un hôpital alors qu'ils font le même travail que leurs homologues dans les cliniques ?

Philippe Crevel : Cette mesure souligne surtout l'impuissance des pouvoirs publics face aux problèmes de gestion des hôpitaux. Les rigidités internes avec des systèmes en silos, la concurrence des services, l'absence de relations avec les établissements privés, les faibles liens avec les médecins généralistes sont des sujets bien plus brûlants que la question du don de jours de congés. La revalorisation sur la durée des métiers de la santé avec à la clef une augmentation des compétences, la modernisation des équipements, la mise en place de systèmes de prévention responsabilisant les patients devraient être au cœur des priorités de l'exécutif.



OPINION | DU BON USAGE DE LA RÉSILIENCE

LES ÉCHOS | TRIBUNE DE PHILIPPE CREVEL | LE 11 MAI 2020

Après un arrêt sur image de deux mois, nous devons écrire le scénario des prochains mois. Entre fatalisme et mythe du grand soir, la voie est étroite pour un pays perclus de divisions et qui, ces dernières années, a fait de la défiance, un fiel destructeur. (Par Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne)



La résilience est la capacité d'un matériau à résister à des chocs. En biologie, elle traduit la possibilité pour un écosystème d'une espèce ou d'un individu de retrouver un développement normal après avoir subi une perturbation écologique. En économie, la résilience est l'aptitude à revenir sur la trajectoire de croissance après avoir encaissé une crise. Avec le déconfinement, nous allons pouvoir mesurer la résilience des États, des entreprises et des individus.

Cette crise sanitaire a vu le triomphe du principe de précaution. La primauté donnée à la vie et à l'emploi avec l'essor sans précédent du chômage partiel en Europe constitue une révolution dans l'histoire de l'Humanité. La guerre du covid-19 est d'une nature bien différente des conflits précédents, l'objectif étant de sauver des vies par tous les moyens. À Verdun en 1916 ou sur les plages de Normandie, le 6 juin 1944, la préservation des vies n'était pas tout à fait du même niveau. Ce principe de précaution qui, aujourd'hui, génère une peur du déconfinement, change le rapport des individus face à la vie, mais aussi face à l'économie et au pouvoir. Tous les acteurs, privés et publics devront prouver leurs capacités d'adaptation face à cette nouvelle donne.

Le commerce mondial fera-t-il preuve, de son côté, de résilience ? N'en déplaise aux adversaires du libre-échange, la crise du covid-19 n'effacera pas d'un trait la mondialisation de ces quarante dernières années, mais il contribuera certainement à un raccourcissement de certaines chaînes de valeur, à une meilleure prise en compte des risques inhérents à tout commerce sur une longue

distance. Des États imposeront peut-être un minimum de production nationale ou régionale pour des produits considérés stratégiques. La liste ne sera pas évidente à établir, car le caractère stratégique évolue au fil des besoins et des crises. Ces éventuelles localisations sur le territoire national amèneront, sans nul doute, une robotisation accrue des processus de production afin de réduire le risque épidémiologique et les coûts.

Une certitude, la crise a conforté le poids du digital et des techniques d'information. L'école, ainsi que les consultations en ligne, le télétravail, les consultations médicales en ligne, les visioconférences, les sites de vidéos à la demande, etc. ont rythmé la vie des confinés. Même si les contacts humains sont irremplaçables, les méthodes de travail généralisées par la crise sanitaire ont de fortes chances de perdurer.

L'antienne du grand soir envahit les écrans. Le rêve d'un nouveau monde est certainement un des moyens de déconfiner en douceur en espérant que demain sera meilleur qu'hier. Mais, au-delà des espoirs et des illusions, nul n'est obligé de croire que le film après l'arrêt sur image sera un film catastrophe.

Philippe Crevel est directeur du Cercle de l'Épargne.



Philippe Crevel

La résilience est la capacité d'un matériau à résister à des chocs. En biologie, elle traduit la possibilité pour un écosystème d'une espèce ou d'un individu de retrouver un développement normal après avoir subi une perturbation écologique. En économie, la résilience est l'aptitude à revenir sur la trajectoire de croissance après avoir encaissé une crise. Avec le déconfinement, nous allons pouvoir mesurer la résilience des Etats, des entreprises et des individus.

Cette crise sanitaire a vu le triomphe du principe de précaution. La primauté donnée à la vie et à l'emploi avec l'essor sans précédent du chômage partiel en Europe, constitue une révolution dans l'histoire de l'Humanité. La guerre du covid-19 est d'une nature bien différente des conflits précédents, l'objectif étant de sauver des vies par tous les moyens. A Verdun en 1916 ou sur les plages de Normandie, le 6 juin 1944, la préservation des vies n'était pas tout à fait du même niveau. Ce principe de précaution qui, aujourd'hui, génère une peur du déconfinement, change le rapport des individus face à la vie mais aussi face à l'économie et au pouvoir. Tous les acteurs, privés et publics devront prouver leurs capacités d'adaptation face à cette nouvelle donne.

Vers une meilleure prise en compte des risques ?

Le commerce mondial fera-t-il preuve, de son côté, de résilience ? N'en déplaise aux adversaires du libre-échange, la crise du covid-19 n'effacera pas d'un trait la mondialisation de ces quarante dernières années mais il contribuera certainement à un raccourcissement de certaines chaînes de valeur, à une meilleure prise en compte des risques inhérents à tout commerce sur une longue distance. Des Etats imposeront peut-être un minimum de production nationale ou régionale pour des produits considérés stratégiques. La liste ne sera pas évidente à établir car le caractère stratégique évolue au fil des besoins et des crises. Ces éventuelles localisations sur le territoire national amèneront, sans nul doute, une robotisation accrue des processus de production afin de réduire le risque épidémiologique et les coûts.

Espérer que demain sera meilleur qu'hier

Une certitude, la crise a conforté le poids du digital et des techniques d'information. L'école ainsi que les consultations en ligne, le télétravail, les consultations médicales en ligne, les visioconférences, les sites de vidéos à la demande, etc. ont rythmé la vie des confinés. Même si les contacts humains sont irremplaçables, les méthodes de travail généralisées par la crise sanitaire ont de fortes chances de perdurer. L'antienne du grand soir envahit les écrans. Le rêve d'un nouveau monde est certainement un des moyens de déconfiner en douceur en espérant que demain sera meilleur qu'hier. Mais, au-delà des espoirs et des illusions, nul n'est obligé de croire que le film après l'arrêt sur image sera un film catastrophe.



OPINION | LA PART DES CHOSES

LES ÉCHOS | TRIBUNE DE PHILIPPE CREVEL | LE 5 MAI 2020

Entre la fin du monde promis par certains et le mythe du grand soir souhaité par d'autres, la raison est mise à mal avec cette crise sanitaire. Au-delà des fatalités, des peurs, des thèses complotistes, n'est-il pas temps de faire la part des choses ? (Par Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne)



Les premiers résultats économiques du premier trimestre sont sans appel. Ceux du deuxième seront du même acabit. Il ne peut pas en être autrement. La mise en confinement de la moitié de l'humanité, phénomène sans précédent, conduit inmanquablement à la récession. Celle-ci est, faut-il le répéter, une décision volontaire des gouvernements au nom de la santé publique. Il est à souligner que la France a enregistré, malgré le poids des amortisseurs publics, une contraction de son PIB plus forte que la moyenne de ses partenaires, preuve que la mise à la cape intervenue au milieu du mois de mars, a été immédiat, et quasi-totale. Cette contreperformance est intervenue après des mois difficiles rythmés par la crise des gilets jaunes et les grèves liées à la réforme des retraites.

À l'heure du déconfinement qui psychologiquement apparaît tout aussi difficile que le confinement, la tentation nihiliste tend à gagner les esprits. Le covid-19 a réveillé de nombreux démons qui depuis des années transcendent, en profondeur, les sociétés occidentales, la peur de l'autre, la défiance vis-à-vis des élites, le rejet du progrès, le retour des peurs ancestrales et des thèses complotistes.

À en croire certains, nous allons devoir composer pendant des années avec le virus, faire face à d'innombrables épidémies. Le covid-19 serait un enfant du dérèglement climatique, de la surpopulation, de la mondialisation. D'autres sont habités par le mythe du grand soir, rêvant de nouvelles règles économiques et d'une transformation de nos modes de vie. Ce mythe est particulièrement vivace en France dans un pays qui aime à sacraliser les grands moments de son histoire, la Révolution de 1789, celle de 1848, la Commune de 1871 ou la Libération.

Au-delà des effets de stupeur et de précaution qu'il génère, le covid-19, comme ses prédécesseurs, disparaîtra ou sera jugulé par les forces de la nature et celles de la raison. Demain comme hier, nous voyagerons, nous produirons, nous consommerons et nous nous distrairons. Affirmer haut et fort, la fin de l'aéronautique, des transports aériens, du tourisme n'a pas de sens sauf pour ceux qui ont toujours considéré que ces activités étaient nuisibles. Certes, au nom de l'obscurantisme, nous pourrions imiter la Chine du XVe siècle qui décida de supprimer les échanges avec l'extérieur, le pouvoir central interdisant alors la construction de navires de haute mer. La conséquence fut un long et irrémédiable déclin qui ne s'interrompit qu'avec la décision de Deng Xiaoping d'ouvrir, en 1978, son pays au monde.

En 1815, en 1871, en 1918 ou en 1945, la France a surmonté des épreuves bien plus difficiles grâce au travail de sa population et à l'imagination des entrepreneurs. Air France, qui a été créée au plein milieu de la crise de 1929, a maintenu un minimum d'activité durant toute la Seconde Guerre mondiale avant de reprendre son essor à la Libération. Il est temps de faire la part des choses et de refuser toute fatalité.

Philippe Crevel est directeur du Cercle de l'Épargne.



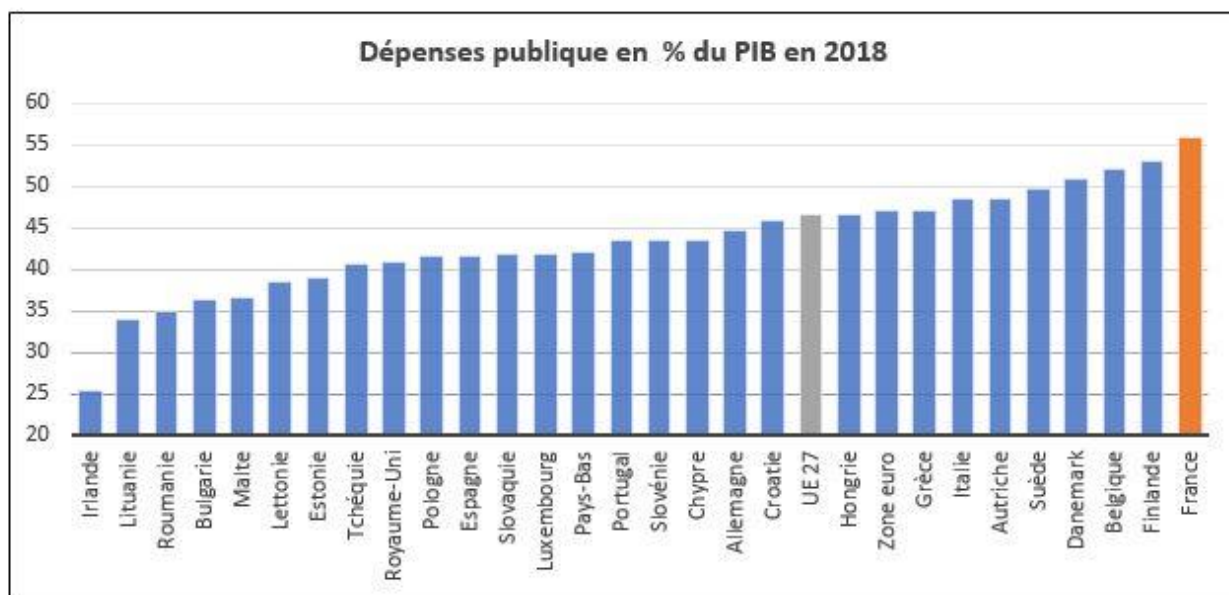
Philippe Crevel

LE POINT ECO – L'état d'urgence justifié par la crise sanitaire a donné au Gouvernement, des pouvoirs sans précédent en période de paix, que ce soit en matière de sécurité, de santé ou d'économie. Présenté le mardi 28 avril dernier par le Premier Ministre Édouard Philippe, le plan de déconfinement prévoit un retour à la normale très réglementé. Ce plan sera complété d'ici l'automne d'un programme de relance qui devrait s'articuler avec celui que l'ensemble des États européens sont censés préparer.

Les statistiques de l'épidémie sont très délicates à utiliser, car la comptabilisation des décès s'effectue de manière différente selon les Etats. Au-delà des chiffres, il est admis que l'épidémie a été plus violente en Italie, en Espagne, en Belgique, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni qu'en Allemagne ainsi que dans les pays d'Europe du Nord. Certains pays à forte mortalité ont opté pour des confinements très sévères quand des pays moins touchés ont choisi des restrictions d'activité plus légères. Il est admis que les décisions de distanciation sociale prises très rapidement ont conduit à limiter la mortalité. Au-delà de ces quelques considérations, les analyses sur le niveau des dépenses publiques et sur les modes d'organisation ne permettent guère d'apporter des conclusions définitives.

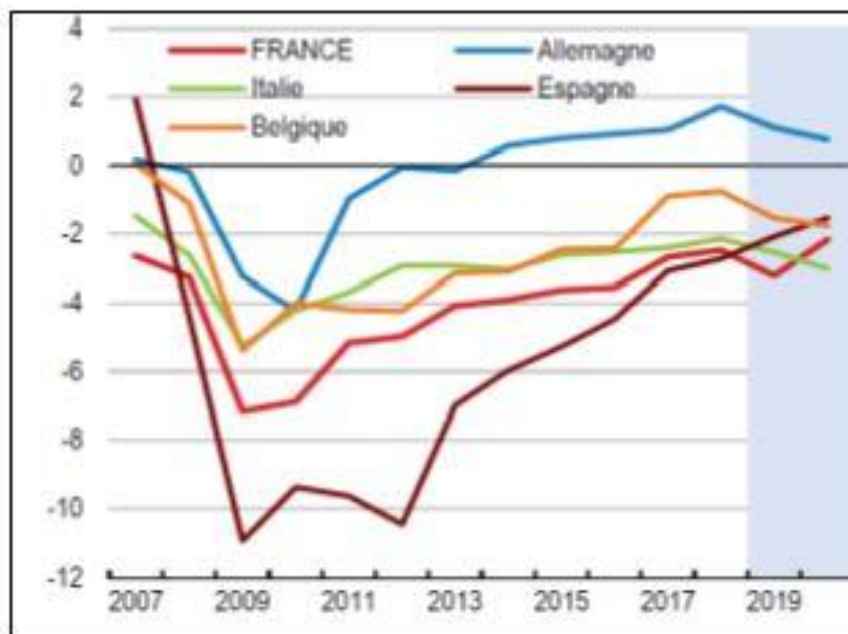
La dépense publique ne fait pas tout

Ce ne sont pas les États qui ont les plus forts taux de dépenses publiques et notamment de santé qui obtiennent les meilleurs résultats. A 56 % du PIB, le taux de dépenses publiques en France était le plus élevé d'Europe. Avec la crise, ce taux devrait dépasser 60 % du PIB. En moyenne, ce taux était de 46,7 % du produit intérieur brut (PIB) au sein de l'Union européenne en 2018, de 48 % en Italie, et de 44 % en Allemagne. A contrario, l'Espagne avec un taux de 41 % est en dessous de la moyenne européenne.



Source : Eurostat

Les déficits publics n'ont pas un lien direct avec la situation sanitaire ; ils traduisent néanmoins une capacité à bien gérer les ressources publiques. Les pays les plus vertueux, parfois accusés de l'être même trop, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, ont un meilleur bilan. Les Etats comme la France, l'Espagne ou l'Italie en indécatesse avec leur gestion publique ont été ceux qui ont connu des taux de mortalité élevés. Au-delà du montant des déficits, c'est peut-être l'organisation des systèmes de santé et de prévention qui est en cause.

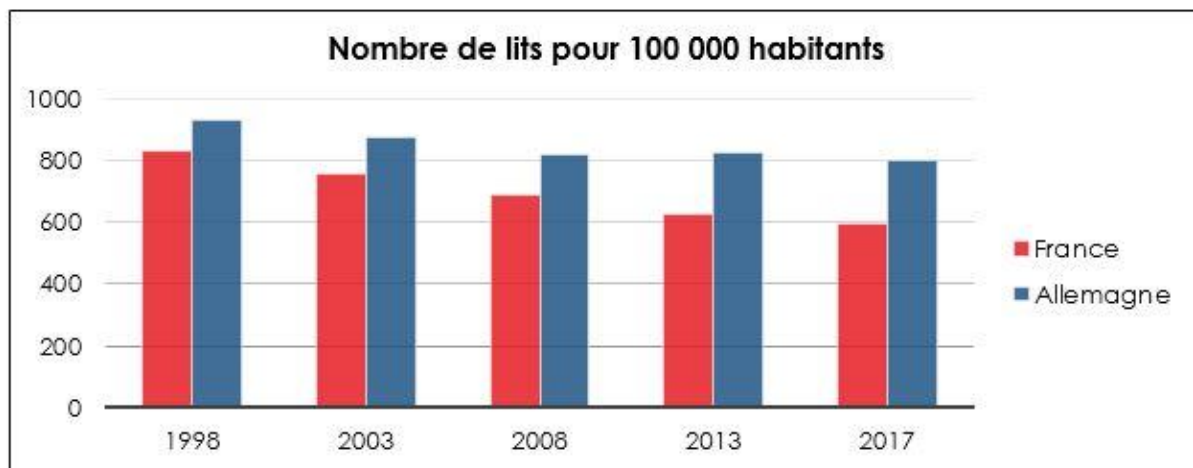


Déficits publics en % du PIB – Source : OCDE

La proportion des dépenses de santé n'a pas d'incidence directe sur la mortalité constatée pour le covid-19. Ainsi, les États-Unis dont le taux de mortalité au covid-19 est élevé sont également le pays de l'OCDE qui dépense le plus en matière de santé. Pour expliquer ce piètre résultat, l'importance des inégalités aux États-Unis est mise en avant. Cette explication ne tient pas, en revanche, pour la

France qui consacre 12 % du PIB aux dépenses de santé avec un des plus faibles restes à charge pour les ménages au sein de l'OCDE.

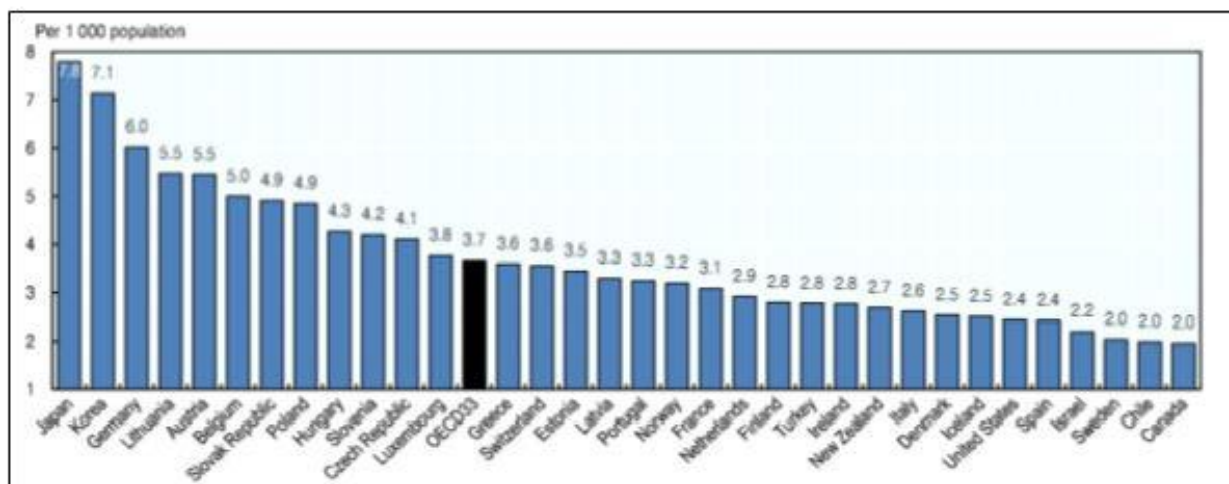
Le nombre de décès en France serait la conséquence de l'insuffisance du nombre de lits d'hôpitaux en particulier en soins intensifs. Depuis une dizaine d'années, notre pays a privilégié les soins ambulatoires et réduit assez drastiquement le nombre de lits. Au sein des pays européens qui enregistrent jusqu'à maintenant de faibles taux de mortalité au covid-19, les établissements de santé n'ont pas été saturés non pas à cause du grand nombre de lits disponibles, mais en raison d'un nombre plus faible d'admissions. En Allemagne, les autorités ont même décidé de réduire, fin avril, de 25 % le nombre de lits destinés au covid-19 en raison de leur inutilisation.



Source

:

Eurostat



Nombre de lits de soins intensifs au sein des pays membres de l'OCDE en 2017 – Source : OCDE

États centralisés/États décentralisés

Le nombre élevé des décès en Italie a été mis sur le compte du caractère décentralisé du système de santé. En Allemagne, la santé est de la compétence des Länder sans que cela ait nui à l'efficacité dans la lutte contre le covid-19. En France, le système est centralisé. La question ne serait pas la nature fédérale ou centralisée du système de santé, mais celle de sa capacité d'adaptation. L'organisation du système de santé est complexe avec la présence d'un grand nombre d'acteurs communiquant et coopérant avec difficulté sous l'autorité hégémonique de l'État

RADIO ET TÉLÉVISION



IDÉES DE PLACEMENTS: ÉPARGNE SALARIALE, UNE NOUVELLE RELANCE ?

BFM BUSINESS | GUILLAUME SOMMERER ET CÉDRIC DECOEUR | LE 26 MAI 2020

Ce mardi 26 mai, Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne, est revenu sur la proposition de Gérald Darmanin de relancer l'épargne salariale face à cette crise sanitaire liée au coronavirus, dans l'émission Intégrale Placements présentée par Guillaume Sommerer et Cédric Decœur.



«LA SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANÇAISE ÉTAIT COMPLIQUÉE AVANT MÊME LA CRISE» PHILIPPE CREVEL

RT FRANCE | LE 26 MAI 2020

Sur RT France, Philippe Crevel évoque la situation difficile de l'automobile, un secteur déjà à la peine avant la survenue de la crise sanitaire.



LA GÉNÉRALISATION DE LA PARTICIPATION SALARIALE EST-ELLE RÉALISABLE ?

EUROPE 1 | PAR ELISE DENJEAN | LE 24 MAI 2020



La proposition de Gérald Darmanin ne convainc pas les entreprises. © AFP

La proposition du ministre des Comptes publics Gérard Darmanin de généraliser l'actionnariat salarié à l'ensemble des structures, formulée dans le "JDD", dimanche, ne convainc pas les entreprises. Elles jugent la mesure déconnectée de la réalité, voire symbolique.

Faut-il généraliser l'actionnariat salarié ? C'est en tout cas la proposition du [ministre des Comptes publics pour augmenter le pouvoir d'achat des Français](#) et relancer une économie durement touchée par la crise du [coronavirus](#). Si l'intéressement et la participation concernent principalement les entreprises de taille importante et 15% des salariés des PME, Gérard Darmanin veut donc les étendre à toutes les structures, même les plus petites.

Une proposition déconnectée de la réalité pour le président de la Confédération nationale des très petites entreprises, Jean-François Ferrando, qui rappelle au micro d'Europe 1 que "des primes et des distributions se font déjà dans les PME quand les résultats sont bons". Le timing de cette idée interroge également, alors que le coronavirus a placé au bord de la faillite bon nombre d'entreprises. Sans compter que la question de la mise en place d'un dispositif aussi lourd pour des petites entreprises n'est pas tranchée.

Une mesure symbolique

Un ensemble de facteurs qui font dire au directeur du Cercle de l'épargne Philippe Crevel qu'il s'agit là d'une annonce symbolique. "Quand on craint les conflits sociaux et des revendications salariales, c'est une façon de botter en touche. C'est assez récurrent en France de faire appel à l'épargne salariale dans ces cas-là." En tout cas, Gérard Darmanin affirme avoir déjà fait part de son idée à Emmanuel Macron et Édouard Philippe, rappelant au passage un argument de poids alors que la dette française devrait dépasser 115% du PIB en fin d'année : la participation permet d'améliorer le pouvoir d'achat sans creuser davantage les finances publiques.



[FIGARO LIVE : LA CONSOMMATION VS L'ÉPARGNE, QUEL EST LE MIEUX POUR RELANCER L'ÉCONOMIE?](#)

LE FIGARO | PIERRE PILLET | LE 22 MAI 2020

Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne est l'invité de Figaro Live, pour parler épargne des Français en cette période de crise sanitaire.



[JT DE 20H00 : ÉPARGNE : LE LIVRET A ATTEINT DES MONTANTS HISTORIQUES – INTERVIEW DE PHILIPPE CREVEL](#)

FRANCE 2 | LE 21 MAI 2020

Le placement préféré des Français n'a jamais aussi bien porté son nom. Le livret A a connu au mois d'avril un niveau de collecte record.

Épargner, plutôt que consommer. C'est ce qu'ont fait les Français pendant cette crise sanitaire. [Le livret A a atteint des sommets au mois d'avril](#), avec 5,47 milliards d'euros, soit trois fois plus qu'il y a un an à la même période. De nombreux Français ont mis de l'argent de côté durant le confinement, les dépenses ayant été réduites du fait de l'absence de dépenses courantes. "Ça m'a permis d'économiser", raconte une Française.

40% des revenus

Les Français ont aussi économisé par peur de l'avenir. Actuellement, l'épargne des ménages atteindrait 40% de leurs revenus. Or, la consommation reste le principal moteur de l'économie française. Maintenir un haut niveau d'épargne pourrait avoir des conséquences selon les économistes. Les entreprises pourraient être en mauvaise santé, avec un nombre de chômeurs à la hausse. Bercy encourage donc à épargner, oui, mais aussi à consommer.



INSIDE : NOUVEAU RECORD DE COLLECTE POUR LE LIVRET A

BFMBUSINESS | PAR STÉPHANIE COLEAU ET STÉPHANE PEDRAZZI | LE 20 MAI 2020

Ce mercredi 20 mai, Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne, est revenu sur le nouveau record de collecte pour le Livret A au mois d'avril dans l'émission Inside présentée par Stéphanie Coleau et Stéphane Pedrazzi sur BFM Business.



COLLECTE RECORD DU LIVRET A EN AVRIL : INTERVIEW DE PHILIPPE CREVEL

RADIO CLASSIQUE | LE 19 MAI 2020

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'ASSURANCE VIE VICTIME DE LA PRÉFÉRENCE ABSOLUE POUR LA LIQUIDITÉ EN AVRIL

• 26 mai 2020 • [télécharger le pdf](#)

COLLECTE MENSUELLE DU LIVRET A EN AVRIL : COLLECTE HORS NORME POUR UN MOIS ATYPIQUE

• 20 mai 2020 • [télécharger le pdf](#)

L'ACTUALITÉ DES EXPERTS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

MARIE CLAIRE CARRÈRE-GÉE	PARIS : DÉBAT RELANCÉ SUR L'ORGANISATION DES JO 2024 LE PARISIEN-19 MAI 2020 CONSEIL DE PARIS : UN BUDGET DE CRISE SOUS LE FEU DES CRITIQUES LE PARISIEN-17 MAI 2020 À PARIS, BATAILLE POLITIQUE AUTOUR DE MASQUES INNOVANTS LE FIGARO-12 MAI 2020 PARIS : LES MASQUES DESTINÉS AUX SENIORS JUGÉS «PAS SATISFAISANTS», LA VILLE FAIT MARCHÉ ARRIÈRE LE PARISIEN-9 MAI 2020
JEAN-MARIE COLOMBANI	HONG KONG, TAÏWAN, JUSQU'OUÙ PEUT ALLER PÉKIN? SLATE.FR-30 MAI 2020 POLITIQUE - DÉCONFINEMENT : « LA LIBERTÉ POUR RÈGLE, L'INTERDICTION POUR L'EXCEPTION » FRANCE 24-29 MAI 2020 ANGELA MERKEL BRISE LE TABOU DE LA RIGUEUR POUR SAUVER L'EUROPE SLATE.FR-22 MAI 2020 CRISE SANITAIRE: Y A-T-IL EU DES RATÉS DANS LA GESTION GOUVERNEMENTALE ? SLATE.FR-22 MAI 2020 CETTE CRISE ÉCONOMIQUE SERA-T-ELLE LA PIRE QUE NOUS AYONS CONNUE ? SLATE.FR-15 MAI 2020
PHILIPPE CREVEL	RÉSIDENTSE SECONDAIRE : ÊTES-VOUS EN DROIT D'ALLER VOUS ASSURER QUE TOUT VA BIEN ? PLANET- 20 MAI 2020 LR, PS : LA GRANDE DÉROUTE DES OPPOSITIONS SE POURSUIT (ET VOILÀ POURQUOI ÇA NE RISQUE PAS DE CHANGER EN L'ÉTAT) ATLANTICO.FR-1 MAI 2020
CHRISTIAN GOLLIER	EMMANUEL MACRON S'ENTOURE DE 26 ÉCONOMISTES POUR PENSER L ... LES ÉCHOS-29 MAI 2020 TOULOUSE : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE DÉCONFINEMENT LADEPECHE.FR-6 MAI 2020

SERGE GUÉRIN	LE SOUCI DES AÎNÉS - ÉP. 1/4 - INQUIÉTUDES DU DÉCONFINEMENT FRANCE CULTURE-25 MAI 2020 QUAND LES « SENIORS » ONT REMPLACÉ LES « VIEUX » OUEST-FRANCE-17 MAI 2020 EHPAD PRIVÉS: UN BUSINESS SUR LA VIEILLESSE À INTERDIRE LE CLUB DE MEDIAPART (BLOG)-14 MAI 2020 APPEL AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SÉNIORISATION DE LA SOCIÉTÉ NOTRE TEMPS-7 MAI 2020 CRISE DU COVID-19 : « UN DRAMATIQUE RÉVÉLATEUR DE LA CONDITION DES AÎNÉS » LE TÉLÉGRAMME-4 MAI 2020 'ENTRETIEN : SERGE GUÉRIN : « UN VIEUX, C'EST JUSTE UN ADULTE PLUS ÂGÉ » L'UNION-3 MAI 2020
FRANÇOIS HÉRAN	MIGRATIONS ET COVID-19 / LE GRAND RETOUR DES FRONTIÈRES ? EL WATAN-26 MAI 2020
JÉRÔME JAFFRÉ	JÉRÔME JAFFRÉ: «L'ENJEU VERS 2022 EST DE FÉDÉRER LE CENTRE ET LA ... LE FIGARO-25 MAI 2020 AUJOURD'HUI DANS 24H PUJADAS : CORONAVIRUS QU'EST-CE QUE MODERNA ? QU'EN EST-IL DE CE VACCIN ? LCI-19 MAI 2020 INVITÉS : LES FRANÇAIS ET LEUR GOUVERNEMENT, AVEC JÉRÔME JAFFRÉ TF1-7 MAI 2020 ECORÉSEAU BUSINESS UN PAYS QUI DEVRA SE RÉINVENTER ECORÉSEAU-5 MAI 2020
FLORENCE LE GROS	CORONAVIRUS. LE BUDGET DES ÉTUDIANTS À RUDE ÉPREUVE, QUELLES SOLUTIONS POUR PAYER SON ANNÉE ? LE PARISIEN ETUDIANT-26 MAI 2020 TRIPLE COURONNE POUR ICN AVEC L'ACCREDITATION AACSB HTTPS://GRANDES-ECOLES.STUDYRAMA.COM/-11 MAI 2020